

Ar(abes)ques

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2016

DOSSIER

La formation en bibliothèque *Espaces de médiation, nouvelles perspectives*

PLEINS FEUX SUR • Le *Learning centre* SophiaTech de l'Université de Nice

ACTUALITÉS • Retour sur les Journées *Open access* de Couperin
Les archives issues des missions de l'Abes

abes
agence bibliographique
de l'enseignement supérieur



(Dossier) LA FORMATION EN BIBLIOTHÈQUE

Espaces de médiation, nouvelles perspectives

Si la formation en bibliothèque repose de plus en plus sur les technologies du numérique, elle ne néglige pas pour autant l'espace « physique » : de nouveaux lieux spécifiquement dédiés à l'apprentissage ou « *Learning centres* » ont ainsi vu le jour dans nos bibliothèques. Le dossier souhaite attirer l'attention sur la mise en place de ces différents dispositifs de formation, en offrant des exemples de réalisations : programmes de formation à la médiation numérique, à la gestion et à l'ouverture des données de la recherche... Mais il s'agit également ici de présenter les acteurs de la formation : organismes institutionnels pour les professionnels de l'information ; centres de documentation, bibliothèques, SCD et services Tice pour les usagers. Le dossier est aussi l'occasion d'évoquer la formation des publics handicapés en bibliothèque, qui place la question de l'accessibilité au cœur des politiques de services.

24 (Pleins feux sur...)

Le *Learning centre* SophiaTech de l'Université de Nice



© Service communication de l'Université de Nice Sophia Antipolis (UNIS)

26 (Actualités)

28 (Portrait)

- 04 La formation des professionnels des bibliothèques aujourd'hui - YVES ALIX
- 06 Les principaux prestataires institutionnels de formation pour les professionnels des bibliothèques - PHILIPPE MILLEPIED
- 07 BSN 9 : formation, compétences et usages - JOANNA JANIK - MICHEL ROLAND
- 08 Former les bibliothécaires à la médiation numérique - SILVÈRE MERCIER
- 10 Médiation numérique : quelques recommandations pour une application en bibliothèque publique - ANNE-GAËLLE GAUDION
- 11 Enjeux et place du partenariat Service commun de documentation – Service Tice - JOANNE GUÉNÉ-MERCHER - VALÉRIE CARON - OLIVIER DUTEILLE - KRASSIMIRA LACOSTÈTE
- 14 Former les chercheurs à l'information scientifique dans un univers en mutation - CHERIFA BOUKACEM-ZEGHMOURI
- 16 « Domptez la doc ! » - MARIANNE BEGIN
- 17 « La Minute numérique », à la rencontre des chercheurs - MARIE-LAURE MALINGRE - CHRISTOPHE BERTHELOT
- 18 Informer et former sur l'*open access* et l'*open data* les chercheurs et les professionnels de l'IST - CHANTAL SALSON - HANKA HENSENS - ANNABELLE FILATRE
- 20 *Learning centres* : (vers) de nouveaux dispositifs d'apprentissage et d'acquisition des savoirs - GILL FERRELL
- 22 L'accueil et la formation des publics handicapés en bibliothèque - MARIE-NOËLLE ANDISSAC - FRANÇOISE FONTAINE-MARTINELLI

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr

Directeur de la publication : Jérôme Kalfon
Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :
Marion Grand-Démery (grand-demery@abes.fr)

Comité de rédaction : Jean-Marie Feurtet, Christine Fleury, Marion Grand-Démery,
Philippe Le Pape, Cyril Leroy, Isabelle Martin, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux
Conception graphique : Anne Ladevie (<http://anneladevie.com>)

Impression : Pure Impression

Couverture : Rolex Learning Center (Lausanne, Suisse) Jean-Marie Feurtet (CC BY ND 2.0)
Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-ND 2.0 (Patrimoine - Pas de modifications)
sauf pour les images qui peuvent être soumises à des licences différentes ou à des copyrights.

Les opinions exprimées dans Arabesques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

Vers une bibliothèque protéiforme : s'y adapter, s'y former

Rêvons un peu : l'accès à l'information deviendrait si simple, si intuitif, qu'il n'y aurait plus à former les utilisateurs ; ils trouveraient toujours une information pertinente, au bon moment, bien contextualisée.

Rêvons encore : l'organisation de l'information est nativement structurée, adossée à des référentiels interconnectés, accessible *via* des interfaces qui anticipent nos besoins, à bon escient, sans arrières pensées - mercantiles ou autres.

Rêvons toujours : tous les contenus, tous les savoirs seraient librement accessibles à tous - plus d'acquisitions à effectuer, plus de gestion des droits numériques (DRM) - tous les savoirs du monde à la portée de tous.

La bibliothèque ne s'arrête plus aux documents. Le moindre objet, le moindre lieu, le moindre concept est décrit, représenté, il peut être visualisé au travers d'un nombre quasi infini de prismes - chronologiques, géographiques, économiques, sociologiques, artistiques, littéraires... - personnels et personnalisés.

toires : ils doivent gérer l'ancien monde, tout en contribuant à construire - avec d'autres - le nouveau. Certains repères deviennent mouvants, incertains, évanescents, d'autres s'imposent subitement sans que l'on sache s'ils sont pérennes ou fugitifs. Les rôles sont renversés, les genres mêlés, les métiers poreux, les concepts de bibliothèque ou de collection mouvants au point d'en devenir incertains.

Derrière une simplicité de façade et une interface unifiée - l'écran -, la complexité est chaque jour croissante. Comment former les professionnels et les utilisateurs dans un tel environnement ? « Il est temps de faire la révolution », proclame Yves Alix, nouveau directeur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), au sujet de la formation initiale et continue des professionnels - et certainement au-delà.



Dans une bibliothèque protéiforme, omniprésente au point d'en devenir invisible (sauf le jour où elle vient à manquer), comment convaincre le public du besoin de se former, lui faire comprendre qu'au-delà de l'information immédiatement accessible, dont il tendrait à se satisfaire, il existe une information qui lui serait bien plus

D'ores et déjà, les professionnels sont soumis à des injonctions contradictoires : ils doivent gérer l'ancien monde, tout en contribuant à construire - avec d'autres - le nouveau.

Les barrières linguistiques seraient surmontées, les traductions toujours pertinentes. Les seules limites seraient celles de notre imagination... La bibliothèque devient universelle et omniprésente au point que l'on oublie son existence.

Nous sommes bien loin de ce Graal informationnel, mais nous en entrevoyons des signes. Graal, chimère ou cauchemar ? Chacun dira. Mais pour sûr, en attendant, il faudra continuer de former, d'accompagner les utilisateurs. Comme bien d'autres, et probablement plus que d'autres, les bibliothécaires contribuent à l'édification d'un nouvel univers informationnel. Les qualifications nécessaires sont très diverses, exigeant à la fois polyvalence et spécialisation, technicité et vision stratégique. A n'en pas douter, les métiers et les pratiques de ceux qui entament aujourd'hui leur vie professionnelle connaîtront des transformations bien plus importantes que celles qu'ont connues leurs aînés. Non seulement la formation initiale sera plus exigeante, mais la formation tout au long de la vie encore plus indispensable. D'ores et déjà, les professionnels sont soumis à des injonctions contradic-

toires ? Faut-il former à l'utilisation des ressources de sa bibliothèque, valoriser les ressources que l'on a soi-même acquises - ou au contraire valoriser les ressources librement accessibles ? Plutôt que de former les utilisateurs, ne faut-il pas surtout œuvrer à convaincre les enseignants d'intégrer les pratiques informationnelles dans chaque enseignement ? Comment convaincre les auteurs d'ouvrir l'accès à leurs publications ? Comment sensibiliser les « publiants » aux enjeux du droit d'auteur ? Comment construire, reconstruire, adapter les espaces aux nouvelles pratiques ? Apporter des éléments de réponse, dresser un état de l'art en matière de formation aux compétences informationnelles est une tâche d'autant plus ardue que le sujet est particulièrement vaste et mouvant. Espérons que les réflexions et retours d'expérience présentés dans cette livraison d'*Arabesques* vous apparaissent comme une contribution utile, une ouverture sur un sujet inépuisable.

JÉRÔME KALFON
Directeur de l'Abes

La formation des professionnels des bibliothèques aujourd'hui

Quelles sont les réponses apportées par les différents organismes de formation pour les métiers des bibliothèques aujourd'hui? Bilan contrasté par Yves Alix, directeur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib).

Les bibliothécaires constituent, dans leur environnement institutionnel, de micro-populations : dans la fonction publique territoriale, 36 000 professionnels soit 2 % des personnels ; à l'État, une filière comptant à peine plus de 6 000 agents et divisée en cinq corps statutaires. Même en agrégeant les agents d'autres filières ou d'autres métiers (informaticiens, documentalistes ou chargés d'études documentaires, ingénieurs de recherche, etc.) et les bénévoles formés par les bibliothèques départementales, l'ensemble reste numériquement faible et, ce qui est plus problématique, extrêmement morcelé.

Ajoutons à ce premier constat le fait que, avec l'irruption du numérique, les bibliothèques telles que nous les connaissons sont remises en question et leur utilité souvent contestée : le professionnalisme des bibliothécaires, dans ce mouvement, est souvent mis en doute (ou volontairement ignoré, pour éviter qu'ils n'interviennent dans le discours de dénégation et ne le fragilisent). Cette mise en cause est mal vécue par une profession qui a dû mener un long combat collectif pour se faire reconnaître et souffre de voir cette conquête, qui paraissait acquise pour longtemps, menacée de tous côtés : l'augmentation continue du nombre de bibliothèques confiées à des non professionnels en est le signe le plus manifeste.

Dans ce paysage, les organismes de formation doivent relever un double défi, en partie paradoxal mais inévitable : renforcement de l'expertise et de la technicité des métiers d'une part, ouverture aux autres métiers et mutualisation des compétences, d'autre part.

PAYSAGE DES FORMATIONS INITIALES

Avant concours

De nombreuses universités proposent des formations professionnelles au niveau licence : diplômes universitaires de technologie (DUT) métiers du livre et du patrimoine proposés par les Instituts universitaires de technologie (IUT), diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust), licences professionnelles. On peut y ajouter les diplômes d'établissement. Mentionnons également les offres de masters, dont le positionnement est toutefois plus problématique comme formation avant concours, ainsi que le soulignait très justement, en 2013, Christophe Pavlidès¹. La formation de base proposée par l'Association des bibliothécaires de France et les formations proposées par l'École des bibliothécaires documentalistes complètent le tableau.

Pour la très grande majorité des étudiants, ces formations débouchent sur des préparations aux concours, passage encore obligé du recrutement dans les deux fonctions publiques d'État et territoriale. Les Centres régionaux de formation (CRFCB) préparent les personnels d'État, les centres interrégionaux de concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les territoriaux. Même si des externes y sont admis, selon des modalités variables, ces formations s'adressent d'abord aux personnels en poste. Le centre national d'enseignement à distance peut être un recours pour les vrais externes soucieux d'augmenter leurs chances de succès à ces concours. L'enjeu est d'abord technique pour les concours de catégorie B et C, plus large pour les A, en raison du caractère généraliste des concours de conservateur et de bibliothécaire.

Le système des concours, que le monde entier nous envie (!) est sans conteste le

plus mauvais de tous... à l'exception de tous les autres. Tel qu'il fonctionne aujourd'hui, il a le mérite d'assurer un renouvellement homogène de la filière, dans toutes les catégories. Mais le prix est élevé. Le recrutement se fait toujours, pour l'essentiel, dans les mêmes disciplines (sciences humaines et sociales, littérature, histoire...) et la garantie d'équité offerte par le dispositif du concours n'empêche ni les injustices ni le maintien d'un volant d'au moins 20 % de personnels précaires, contractuels et vacataires.

Après concours

Deux schémas coexistent aujourd'hui, ce dont personne ne peut vraiment se satisfaire :

- Formation initiale (avec ou sans préparation à concours), concours, affectation. Logique, il suppose que la formation précédant le concours soit, du point de vue strictement professionnel, immédiatement opératoire. C'est une illusion. Et un danger de déprofessionnalisation manifeste, que s'obstinent par exemple à ne pas voir les employeurs territoriaux.

- Concours, formation, affectation (pour l'État) ou liste d'aptitude (pour les territoriaux). Conservateurs, bibliothécaires d'État et bibliothécaires assistants spécialisés reçoivent une formation initiale d'application post-concours. Les lauréats territoriaux, à l'exception des conservateurs, reçoivent seulement une formation d'intégration de cinq jours, toute autre formation relevant désormais, sous le vocable de professionnalisation, des parcours personnels de formation continue².

Les acteurs, dans ce dispositif, assurent des missions différentes, au périmètre circonscrit, gage d'une complémentarité indispensable. Les CRFCB interviennent en amont : préparation aux concours pour toutes les catégories, formation post-recrutement des

B d'État. L'École nationale des Chartes, qui recrute sur concours et délivre le diplôme d'archiviste paléographe, offre une formation initiale de haut niveau, profitant aux bibliothèques via le concours réservé de conservateur, voie cependant étroite, réduite à une dizaine de postes par an. L'Institut national d'études territoriales (Inet), service du CNFPT, a repris depuis janvier 2015 la formation post-concours des conservateurs territoriaux des bibliothèques³. L'Enssib assure celle des conservateurs et des bibliothécaires d'État. Mentionnons enfin le réseau des Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (Urfist), qui assure pour les personnels en poste dans l'enseignement supérieur et la recherche des formations à la maîtrise de l'information scientifique et technique.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Qu'on l'appelle ainsi ou, comme naguère, formation continue ou permanente, c'est certainement l'enjeu majeur de l'adaptation et du renouvellement des compétences pour tous les professionnels des bibliothèques. Cependant, si les acteurs sont en grande partie les mêmes, leur positionnement diffère, moins en raison d'une concurrence supposée sur un marché émergent (encore que...) que de l'absence d'une politique nationale en mesure de donner à l'offre sa cohérence et d'en augmenter l'efficacité. Au vrai, les textes qui ont réformé les dispositifs de formation continue ont été nombreux depuis la décentralisation, souvent contradictoires, et les lois les plus récentes, celles de 2004, 2007 et 2014, sont d'une grande complexité d'application⁴. Comment donner de la cohérence, et donc de l'attractivité – indispensable dès lors que la démarche de formation des agents repose sur le double volontarisme des employeurs et des agents eux-mêmes – à une offre aujourd'hui foisonnante, mais souvent dépourvue d'axe et ne parvenant que difficilement à anticiper les besoins et les demandes ? On peut envisager deux voies. La première, à laquelle doivent concourir en priorité les établissements, passe par la définition de « parcours-types » de formation, répartis en trois axes principaux : professionnalisation (s'adapter à son contexte et en comprendre les enjeux), spécialisation (personnaliser un parcours d'excellence et consolider une expertise), mise à niveau des compétences (actualiser ses connaissances, maîtriser les nouvelles



Flickr (CC BY 2.0)

➔ « Examen », Thomas Galvez

techniques, suivre les adaptations de ses métiers). Chacun des trois axes vaut, à un moment ou un autre d'une carrière, pour tous les professionnels, sans préjudice de leur grade, de leur périmètre d'activité ou de leur tutelle.

La deuxième voie, qui découle de la précédente, est entre les mains des acteurs de la formation. Elle consisterait à dresser, à partir de l'analyse des besoins des publics, de la position et des missions assignées à chacun, ainsi que des moyens disponibles, une cartographie raisonnée de l'offre de formation. Ce pourrait être un projet fédérateur pour les prochaines années. Pour dresser cette cartographie, de nombreux outils sont déjà disponibles : les plans de formation des établissements, par exemple, déjà exploités mais pouvant sans doute l'être encore plus. Les plus utiles cependant, pourraient être les référentiels de formation, à condition de se lancer dans un travail long et difficile, mais certainement profitable, de synthèse et de fusion. Dans la tradition inégalée de notre beau pays, on s'ingénie à multiplier les référentiels au lieu de les rapprocher. Pour les seuls métiers des bibliothèques et de la documentation, on doit aujourd'hui approcher la vingtaine de référentiels, soit plus de cinquante définitions de métiers différents...

IL EST TEMPS DE FAIRE LA RÉVOLUTION

La révolution de la formation, académique ou professionnelle, initiale ou continue, opère

aujourd'hui un renversement de perspective général : l'apprenant devient acteur de sa formation, la pédagogie s'inverse, on forme à apprendre, on forme à distance. Dans nos métiers, ces bouleversements rejaillissent à la fois sur les contenus des formations et sur les modalités d'apprentissage. Ils nous confrontent aussi à nos présupposés professionnels : niveau de technicité de nos métiers (évidemment relevé par le numérique et ses complexités), polyvalence réelle ou supposée, porosité entre métiers, élargissement ou, au contraire, resserrement des compétences, enjeux paradoxaux de la formation des cadres. De tels enjeux appellent des réponses plurielles, certes, mais construites en commun.

YVES ALIX

Directeur de l'Enssib
yves.alix@enssib.fr

[1] Lire l'ensemble de son article « La formation professionnelle » dans la 12^e édition mise à jour du *Métier de bibliothécaire* (Cercle de la Librairie, 2013), complet, précis et parfaitement éclairant.

[2] Des recrutements sans concours sont possibles dans les deux fonctions publiques, en « pied de corps » de catégorie C. Les établissements qui accueillent les agents assurent eux-mêmes les formations au poste.

[3] Pour rappel : l'Inet organise les concours et assure la formation de professionnalisation post-concours pour quatre cadres d'emploi A + : administrateur, ingénieur en chef, conservateur du patrimoine, conservateur des bibliothèques. Ces formations dispensées dans le même établissement sont en partie mutualisées.

[4] Loi du 4 mars 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie, loi du 19 février 2007 pour la fonction publique territoriale, loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle.

● ● ● LES PRINCIPAUX PRESTATAIRES INSTITUTIONNELS DE FORMATION pour les professionnels des bibliothèques et centres de documentation

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Villeurbanne

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

- Formation initiale : formation post-concours des conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires d'État. Diplôme de l'Enssib.
- Formations universitaires niveau master.
- Formation professionnelle et continue : métiers des bibliothèques et de l'information.

Ecole nationale des chartes - Paris

- EPSCP, MENESR
- Formation initiale : futurs conservateurs du patrimoine et des bibliothèques (historiographie). Diplôme d'archiviste paléographe. Masters et doctorats spécialisés.
- Formation professionnelle et continue : métiers de la conservation du patrimoine, spécialistes de la documentation, gestion des données numériques.

Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB)

Réseau national subventionné par le MENESR au travers de sa Direction de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (DISTRD), ainsi que par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), au travers des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

- Formation professionnelle et continue : métiers des bibliothèques, du livre et de la documentation et statuts des personnels, préparation aux concours de la fonction publique.

Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (Urfist)

Services inter-académiques de formation et de recherche placés sous la tutelle de la DISTRD. Réseau national chargé de développer la maîtrise de l'information scientifique et technique (IST) dans l'enseignement supérieur et la recherche.

- Formation professionnelle et continue : professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Institut de l'information scientifique et technique (Inist) - Nancy

Unité propre de service du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sous la tutelle du MENESR.

- Formation professionnelle et continue : professionnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche, domaines de l'IST.

Groupement français de l'industrie de l'information (GFII) - Paris

Réseau professionnel national, association loi 1901.

- Formation professionnelle et continue : professionnels de l'information numérique, domaine de l'industrie de l'information, traitement avancé des données (*open data*, *linked open data*, web sémantique et web de données, *big data*, *smart data*...)

Bibliothèque nationale de France (BNF) - Paris

Établissement public (MCC).

- Formation professionnelle et continue : professionnels des bibliothèques (domaines de la conservation et de la littérature jeunesse) et formations spécifiques proposées aux Pôles associés et aux partenaires du réseau de coopération nationale.

Institut national du patrimoine (INP) - Paris

Établissement d'enseignement supérieur (MCC).

- Formation initiale : formation post-concours des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris et des restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques. Diplôme de conservateur du patrimoine, diplôme international d'études en conservation du patrimoine, master de restaurateur du patrimoine.
- Formation professionnelle et continue : professionnels du patrimoine.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Établissement public, paritaire et déconcentré au service des collectivités territoriales.

- Formation professionnelle initiale et continue : culture, archives et documentation.

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) - Paris

Réseau professionnel national, association loi 1901.

- Formation professionnelle et continue : tout public, métiers des bibliothèques, de l'information et de la documentation.

Association des bibliothécaires de France (ABF) - Paris

Association reconnue d'utilité publique – réseau national

- Formation initiale : auxiliaire de bibliothèque (Certification du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).
- Formation professionnelle : journées d'études nationales et régionales

Et bien sûr ...

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) - Montpellier

Établissement public à caractère administratif (MENESR).

Formation professionnelle et continue : professionnels des bibliothèques du réseau Sudoc et du réseau des thèses, domaines du catalogage et applications professionnelles.

PHILIPPE MILLEPIED

Abes
millepied@abes.fr

● ● ● BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NUMÉRIQUE, SEGMENT 9 : « FORMATION, COMPÉTENCES ET USAGES »

Créée en 2008, la BSN a offert à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) un lieu de pilotage partagé, d'échanges et d'harmonisation des décisions stratégiques en matière d'information scientifique et technique (IST). À la fin de la période de mise en place des groupes de travail (ou « segments ») il est apparu que les chantiers IST pris en charge par ces différents segments impliquaient des questions de compétences (des producteurs comme des utilisateurs des outils) et donc de formation. Cette constatation a amené la mise en place d'un neuvième segment : « Formations, compétences et usages ». Dans le paysage dispersé et peu lisible de la formation à l'IST, on a pensé ce segment d'abord comme un outil de repérage et de signalement des offres mais aussi comme un lieu de réflexion sur les compétences numériques mobilisées par l'IST et sur les usages des acteurs du numérique scientifique pour permettre une évaluation continue et prospective de ces offres et à terme, leur harmonisation. Le segment a initialement proposé trois actions possibles : constituer, à partir de la base Bibdoc¹ des formations documentaires, une base de données des formations à l'IST ; recueillir, à partir des projets et chantiers couverts par les autres segments de la BSN, les compétences IST mobilisées ; mettre en place un observatoire des pratiques informationnelles numériques de l'ESR. Le rapport stratégique 2012-2015 de la BSN a retenu les deux premiers.

Action 1 : formation

L'action « signalement de l'offre de formations en temps réel » s'est heurtée au départ à des problèmes touchant à la définition de son objet. Pour mieux appréhender ces problèmes de périmètre, liés notamment à l'alimentation de la base de formations, il a été décidé que l'action se concrétiserait tout d'abord par une enquête débouchant sur une « vue synthétique de la formation à l'IST en contexte numérique ». L'enquête a été confiée au cabinet MFDoc à l'issue d'un appel d'offres. Elle s'est principalement attachée à recenser l'offre de formation (diplômante et continue) accessible sur le web et a été complétée par des entretiens. Les résultats ont été livrés en septembre 2015. Ceux-ci sont à l'heure actuelle analysés par un groupe de travail constitué au sein du segment. Il apparaît une très grande disparité dans la visibilité des offres et dans l'engagement des acteurs, une concentration sur certaines formations « phares » et des lacunes importantes. Des croisements de données sont en cours afin de préciser le paysage et d'envisager les harmonisations possibles. Enfin, début 2016, les données récoltées feront l'objet d'une modélisation ouvrant la voie à la conception d'une base de données alimentée en temps réel.

Action 2 : compétences

Le recueil de compétences auprès des autres segments de la BSN, réalisé en 2013-2014, doit déboucher sur un véritable référentiel de compétences. Il est en cours de finalisation - au moment du recueil, le segment BSN10 « données de la recherche » n'existait pas - et d'homogénéisation. Le regroupement des compétences selon des catégories plus larges (plus théoriques) permettra de définir des actions de formations ciblées sur des compétences partagées par les différents segments.

Les deux actions, l'étude sur l'état des formations à l'IST et le recueil des compétences, bien que menées séparément, sont *de facto* liées et appellent une réflexion conjointe. L'offre actuelle de formations est-elle en adéquation avec les besoins dans un monde en constante évolution ? Quel est le socle commun des compétences indispensables pour répondre aux besoins de la communauté de l'ESR dans l'accompagnement IST de la recherche ? Quelles sont les formations éventuellement communes aux professionnels de l'information et aux chercheurs, sur des outils ou des enjeux, dans une optique de formation continue à la carte ?

Action e-formation : gestion et partage des données de la recherche

Une troisième action a été lancée en juillet 2015 dans le cadre d'un partenariat entre l'Inist-CNRS et le réseau des Urfist soutenu par le MENESR. Centré sur la problématique des données de la recherche, ce projet vise à accompagner chercheurs, doctorants et professionnels de l'IST sur une partie de la chaîne de traitement des données, en particulier la gestion, la préservation, le partage et la diffusion en libre accès des données de la recherche. Il est prévu de mettre en place un dispositif de formations novatrices dans leur conception et leur diffusion à distance (synchrone et asynchrone), intégrant différents types des ressources pédagogiques (texte, son, vidéo, cours à distance, didacticiels...). Ce dispositif de formation « à la carte » permettra aux acteurs de la recherche de formaliser leurs pratiques et de trouver les bonnes ressources en matière de gestion, traitement, partage et diffusion des données de la recherche. Le chantier est ouvert, à partir du noyau initial, au partenariat.

JOANNA JANIK

Direction de l'Information Scientifique et Technique, CNRS
joanna.janik@cnsr-dir.fr

MICHEL ROLAND

Urfist de Nice
roland@unice.fr

[1] <http://www.formations-bibdoc.fr>

Quels sont les dispositifs proposés aux bibliothèques pour se former à la médiation numérique, indispensable à la valorisation de leurs ressources auprès des publics ? État des lieux et perspectives par Silvère Mercier, formateur.

Former les bibliothécaires à la médiation numérique

En 2009, Jenny Rigaud, responsable du pôle Culture du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose une démarche inédite à un petit groupe de formateurs¹ : réinventer les formations sur le numérique et les bibliothèques. À cette époque, le web 2.0 est en pleine expansion et les catalogues de formation ne proposent d'aborder le numérique que sous l'angle d'une initiation aux principaux services participatifs, ou bien sous l'angle des ressources numériques. Sous l'égide du CNFPT, un petit groupe de bibliothécaires porte la conviction qu'il faut associer à une approche de découverte du numérique une approche opérationnelle orientée vers la médiation, bien au-delà d'un « solutionnisme »² technique. Face à l'omniprésence des formations « ressources numériques », il apparaît aussi urgent de proposer une appréhension raisonnée de la culture web et de l'économie numérique pour sortir du couple acquisition-valorisation de ressources payantes et donner aux pratiques de médiation toute la place qu'elles méritent. La précieuse carte blanche offerte par le CNFPT permet de créer des formations complètes à destination des cadres de direction. Un cycle intitulé « Les impacts du numérique dans les

bibliothèques » voit le jour. Il est composé de 3 modules (indissociables) de 3 jours chacun. Les formateurs sont convaincus qu'il faut donner aux encadrants des clés pour soutenir les initiatives de leurs agents et se positionner par rapport aux élus et aux autres services des collectivités. Entre 2010 et 2015, le CNFPT a permis à 17 professionnels de devenir formateurs au sein de ce cycle, doublé à Nancy et à Montpellier. Au-delà des formations continues, il s'agit bien de construire un nouveau discours pour la profession. Au programme, une première session de 3 jours avec une initiation aux outils et une acculturation au numérique pour un public peu familier de ce que d'aucuns appellent encore les « nouvelles technologies ». La formation repose sur la découverte et la pratique d'outils de médiation numérique (services en ligne) qui pourront également être utilisés en interne. La seconde session porte sur le cœur du projet : la médiation numérique. L'enjeu est de donner les clés de compréhension pour développer une stratégie de médiation dans son institution (notions de dispositifs de médiation et d'identités numériques). Construire un discours de la médiation à un moment où les bibliothèques doivent

se positionner par rapport aux autres services (communication, directions des systèmes d'information, etc.) s'avère souvent indispensable. Comment positionner la bibliothèque à l'heure où tout devient numérique ? Comment renouveler le discours de l'utilité des bibliothèques pour des élus ? Comment en impulser la démarche et en proposer des traductions concrètes pour les équipes ? La troisième session porte sur les ressources numériques, vues sous l'angle de la médiation. Comment ne plus seulement être acquéreur d'une offre commerciale mais devenir médiateur dans l'océan du web ?

Malgré leur longueur et l'engagement qu'elles représentent pour les cadres (un cycle de 3 fois 3 jours), ces formations rencontrent un franc succès. Au total, entre 2010 et 2015, le CNFPT a consacré 183 sessions au numérique soit 569 jours de formation. 1312 agents ont été formés, majoritairement des catégories A et B+.

Le public a fortement évolué en quelques années : les profils sont de plus en plus des chargés de mission ou de médiation numérique. De surcroît les collectivités entament un virage qui rend nécessaire une évolution de ces formations. La formation doit donc évoluer vers des offres de plus courtes durées (de 6 jours au lieu de 9) et répondre à un public qui maîtrise de mieux en mieux les outils mais cherche des bonnes pratiques et des clés de compréhension pour développer des stratégies et porter des projets. Une nouvelle version de ce cycle est prévue en 2016. Parallèlement, l'Institut national des études territoriales (Inet) a fait appel à certains membres de l'équipe initiale pour créer une formation destinée aux conservateurs territoriaux. Ces formations intègrent des démarches stratégiques expliquant par exemple comment inclure le numérique au sein des projets scientifiques et culturels et comment évaluer les impacts des projets mis en œuvre. Elles font la part belle aux retours d'expériences. Au delà de la « fracture numérique »,



les politiques publiques associent de plus en plus le numérique à des démarches mobilisant le concept d'inclusion³. Les formations proposées par l'Inet aux futurs directeurs et directrices des bibliothèques visent à leur donner toutes les clés pour contribuer à l'élaboration et à l'évolution de ces politiques publiques.

En somme, la culture du « faire » et la montée en puissance des thématiques liées à la culture de l'information et des littératies numériques ont permis de distinguer de plus en plus nettement une approche de la médiation numérique orientée stratégie et évaluation pour les agents en contact avec des élus, d'une approche opérationnelle misant sur les bonnes pratiques et la gestion de projet pour ces cadres. Parallèlement, la pensée « design », c'est-à-dire l'expérimentation permanente et le « prototypage » participatif, permet d'envisager un repositionnement des bibliothèques vers la médiation. Pour autant, ce mode de formation continue composé de stagiaires d'horizons divers trouve ses limites : comment atténuer l'effet « parenthèse enchantée » constaté en fin de formation ? Comment faire en sorte que la quinzaine de personnes qui participe à chaque module puisse réinvestir dans son quotidien les contenus proposés, sans avoir le sentiment de devoir refaire la formation à toute son équipe ?

FORMATIONS EN INTRA : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Une des réponses est dans le développement de formations en interne, à destination de tout ou partie des professionnels des bibliothèques au sein d'une collectivité. Parfois articulées aux formations continues du CNFPT mais pas toujours, ces formations ont deux avantages majeurs : elles permettent de proposer un discours commun et de favoriser l'impulsion de projets par les directions. Pour réussir, les directions qui les organisent doivent nécessairement s'appuyer sur ces moments de réflexions et de pratiques pour initier des projets. Il est alors indispensable de prévoir un ou plusieurs coordinateurs de la médiation numérique capables de construire un projet sur les attentes, pratiques et envies suscitées par ces formations. La méthode est connue, mais elle est particulièrement efficace pour des projets de médiation numérique, puisqu'il s'agit essentiellement de projets internes requérant peu de moyens techniques mais un fort investissement en termes de coordination. Organisées en amont



Illustrations de Eric Grelet - Tous droits réservés

d'une orientation stratégique et articulées à un projet de réorganisation des tâches, ces formations en intra sont très utiles pour initier ou appuyer des dynamiques de changement.

DE LA FORMATION CONTINUE À LA CIRCULATION DES COMPÉTENCES EN INTERNE

Les formations à la médiation numérique intègrent de plus en plus l'après-formation. Au-delà de la transmission des méthodes ou des bonnes pratiques, il est nécessaire d'apprendre à faire circuler les compétences au sein d'une équipe. À cet égard, l'initiation aux pratiques de veille et de partage d'information prend une place toute particulière. Comment veiller en équipe et partager des contenus au sein de communautés d'intérêts ?

Un autre aspect vise à inciter les professionnels à sortir de l'attribution à une équipe restreinte des activités numériques. C'est à ce prix que les compétences peuvent se développer et que chacun peut se sentir investi. De fait, le rôle des coordinateurs de la médiation numérique a fortement évolué en quelques années. Souvent envisagés comme des spécialistes des outils numériques, ils doivent avant tout se positionner en tant qu'animateurs d'une communauté de médiateurs. Certaines bibliothèques organisent ainsi des forums réguliers d'échanges de compétences entre professionnels. Ce n'est plus « l'équipe numérique » qui forme des profanes mais tous ceux qui maîtrisent des dispositifs de médiation et échangent leurs pratiques et compétences avec leurs collègues. Ces partages de savoir-faire entre

professionnels sont à encourager. Ils permettent de constater que, dans les bibliothèques comme ailleurs, le slogan de l'autoformation ne suffit plus. Ces usages doivent être liés à une veille documentaire mutualisée et articulés avec des moments réguliers de mises en pratiques et d'échanges de compétences organisés dans les équipes.

CONCLUSION

On le voit, en quelques années, les pratiques de formation ont fortement évolué. Si les stages de formation continue sont des moments d'échanges, où l'on peut réfléchir ensemble et partager ses expériences, ils ne sauraient suffire à accompagner le changement. Les savoirs pratiques liés au numérique et à son incarnation dans des dispositifs de médiation doivent être mis en circulation au sein de communautés apprenantes. De plus en plus, le rôle du formateur sera de provoquer des temps d'échanges et de montées en compétences à partir de pratiques d'autoformation reconnues et encouragées dans un quotidien où tout s'accélère...

SILVÈRE MERCIER

Formateur, auteur du blog *Bibliobsession*, chargé des médiations numériques et des innovations à la Bpi. smercier@silvae.fr

[1] Ce groupe initial était composé de Lionel Dujol, Silvère Mercier, Lionel Maurel, Didier Desmottes et Frédéric Martin, il s'est considérablement élargi par la suite.

[2] <http://www.fypeditions.com/resoudre-laberration-du-solutionnisme-technologique-evgeny-morozov/>

[3] <http://www.bibliobsession.net/2014/01/06/rapport-cnnm/>

● ● ● MÉDIATION NUMÉRIQUE : QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR UNE APPLICATION EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

L'avènement du web participatif (web 2.0) il y a une dizaine d'années et l'augmentation du taux d'équipement en supports informatiques des foyers français ont modifié profondément les moyens d'accès à l'information. Dans ce contexte, les bibliothèques ont mis en place des stratégies afin de développer leur présence en ligne. La médiation numérique, définie par Silvère Mercier comme une « démarche visant à mettre en œuvre des dispositifs de nature techniques, éditoriaux ou interactifs pour favoriser l'accès organisé ou fortuit, l'appropriation ou la dissémination de contenus à des fins de diffusion des savoirs et des savoir-faire »¹, est l'une de ces stratégies. Il s'agit d'utiliser à bon escient les outils numériques pour continuer le travail de médiation des collections dans ce nouvel univers.

Il convient de traduire la médiation numérique en objectifs et en moyens afin de les intégrer au projet d'établissement de la structure, et en particulier en lien avec la politique documentaire. On constate souvent que des bibliothèques créent une page sur Facebook ou un compte sur Twitter sans avoir défini au préalable les usages souhaités. Un projet de médiation numérique s'appuiera donc toujours sur les missions traditionnelles de la bibliothèque, à savoir l'accès à l'information, la formation et la culture. À partir des besoins documentaires identifiés par la structure, celle-ci devra définir sa présence en ligne à travers une ou plusieurs identités numériques. Enfin, le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de médiation pourront être envisagés.

Silvère Mercier précise qu'un « dispositif de médiation numérique n'existe qu'à travers trois dimensions étroitement imbriquées : des besoins d'information, des usages et des outils »². Le choix de dispositifs de médiation numérique devra donc viser à satisfaire un besoin d'information perçu au moyen d'outils adaptés s'inscrivant dans des usages informationnels constatés. Un travail préalable de connaissance des outils proposés sur le web est donc nécessaire. En effet, ces outils ne seront pas les mêmes en fonction du public ciblé, de l'interaction souhaitée et des contenus sur lesquels portera la médiation. En juin 2013, les bibliothèques de la Ville de Paris ont rendu public une étude d'analyse des réseaux sociaux (*benchmarking*)³: « Cette étude à un instant T doit servir de base pour déterminer quelles sont les plateformes sociales les plus intéressantes dans une bibliothèque de lecture publique ». Il semble pertinent que chaque structure puisse réaliser sa propre étude avant de se lancer dans un projet de médiation numérique.

Les dispositifs de médiation numérique peuvent être de 3 types :

Les dispositifs de flux : dispositifs constituant une présence en ligne pérenne et attractive, permettant de créer une habitude de lecture.

Exemples : portails documentaires, portails thématiques, blogs, pages facebook, comptes twitter, albums Flickr, etc.

Les dispositifs ponctuels : dispositifs permettant la mise en forme d'informations de manière attractive afin de capter l'attention des utilisateurs.

Exemples : parcours thématiques avec Storify ou Scoop.it, frises chronologiques avec Dipity ou Time Toast, playlists sur Deezer, Spotify, YouTube ou Daily Motion, tableaux d'images avec Pinterest, cartes thématiques avec Google Maps ou Open Street Map, infographies avec Easel.ly ou Mural.ly, présentations sur Prezi ou Bunkr, etc.

Les dispositifs passerelles : dispositifs proposant une interface entre un milieu tangible et les données numériques.

Exemples : sites ou applications mobiles, QR codes, étiquettes d'avis critiques, modes d'emploi pour accéder aux ressources en ligne, etc.

Les outils à disposition pour développer une médiation des collections en ligne sont donc variés. Cependant, il est important de ne mettre en place, pour commencer, qu'un ou deux dispositifs de chaque type car la prise en main des outils demande un temps de formation préalable. De plus, les outils évoluant vite, il sera nécessaire de réaliser une veille spécifique afin de migrer sur de nouvelles plateformes quand cela s'avèrera nécessaire. Enfin, une mission de coordination de la médiation numérique devra être mise en place afin d'accompagner l'ensemble des bibliothécaires dans cette nouvelle activité, à travers l'élaboration d'une charte éditoriale, d'une chaîne de publication et de validation des contenus, la mise en place d'outils de dissémination et le développement de l'animation de communautés.

ANNE-GAËLLE GAUDION

Bibliothécaire - formatrice, Agence BibliSmart
aggaudion@gmail.com

[1] <http://www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/>

[2] <http://www.bibliobsession.net/2012/05/04/mediation-numerique-le-guide-pratique-des-dispositifs/>

[3] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61101-benchmark-les-reseaux-sociaux-en-bibliotheque-etude-comparative.pdf>

Quelle est la place des bibliothèques dans la formation au numérique conduite dans les universités aujourd'hui ? C'est cette question qui est au cœur de la mise en place d'un partenariat entre services Tice et bibliothèques universitaires. Exemple de la collaboration SCD – Service Tice de l'Université de Pau.

Enjeux et place du partenariat *Service Commun de Documentation - Service Tice*¹

Il semblait difficile pour le Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Uppa) de continuer à organiser des formations documentaires en présentiel sans se diversifier davantage, notamment sur le terrain du numérique. Un partenariat renforcé entre le SCD et le service Tice de l'établissement (pôle Accompagnement et Ressources aux Tice) a permis de répondre à ces attentes. La dynamique entre les deux services et les personnes participant aux projets a ainsi abouti à un certain nombre de réalisations concrètes dont les Mooc², mais pas seulement.

Ces réalisations pratiques reflètent les préoccupations d'aujourd'hui, lorsqu'il est question de formation au numérique portée par l'université : comment participer à la réduction de la fracture numérique, comment assurer une plus large diffusion des savoirs, non seulement auprès du public universitaire mais au-delà vers le plus grand public ? Comment participer à l'évolution des méthodes pédagogiques universitaires ? Comment (re)placer la bibliothèque universitaire au cœur des apprentissages universitaires ? Autant de questions qui peuvent trouver en partie leurs réponses dans des projets concrets menés par les deux services.

De plus, les acteurs en charge des projets ont tiré des bénéfices certains : partage et développement de compétences, échange de savoir-faire, place renouvelée de la bibliothèque universitaire dans la formation documentaire, plus grande légitimité des bibliothécaires qui interviennent dans le domaine du numérique. L'enjeu pour les deux services a été de développer les formations au numérique de manière collective et d'asseoir une véritable expertise commune.

À l'Université de Pau, le service Tice et le Service Commun de Documentation proposent depuis quelques années un certain nombre d'actions communes à destination des enseignants et des étudiants de l'établissement : formation du personnel, ateliers « Club Numérique »³, Certificat informatique et internet (C2i) niveau 1, Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Unité d'Enseignement Doc-Tice portant sur les res-

sources et outils numériques, création de modules pour le Mooc « Le meilleur du web ».

La mutualisation des compétences⁴ des formateurs (ingénieurs pédagogiques et bibliothécaires) pour proposer une offre de formation concertée dans le domaine de la culture numérique et identifier un lieu physique dédié à l'apprentissage et à la promotion des usages est vite apparue comme un atout de taille dans le développement d'une stratégie numérique commune.

Tout a commencé lors de la réponse à l'appel à projet Région Aquitaine de 2011 :

« L'Uppa formera et accompagnera ses enseignants au numérique, en proposant des formations mais surtout en créant, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants un "open space" (hub) de création, de formation et d'échange sur les usages du numérique à l'université. Cette structure aura un rôle d' "agitateur sur le campus" avec l'organisation et l'accueil d'événements transdisciplinaires visant à encourager les rencontres entre les communautés et les publics. Elle offrira aussi des démonstrations et des formations sur l'ensemble des équipements numériques existants ou émergents »⁵.

Le service Tice étant relativement éloigné du cœur du campus, l'ouverture d'une salle dédiée aux formations et équipée de matériels techno-pédagogiques au centre du campus, est logiquement apparue comme une priorité. Les bibliothèques universitaires ont été naturellement sollicitées dans cette réflexion, notamment dans l'intérêt d'homogénéiser les formations SCD/Tice déconnectées les unes des autres.

DES RÉALISATIONS MULTIPLES

Les financements obtenus en 2012 grâce à cet appel à projet ont permis tout d'abord de proposer, dès janvier 2013, un lieu identifiable, le Club Numérique⁶, pour la diffusion, le partage et la mutualisation des usages et de la culture numérique. L'espace s'inspire du modèle des « Learning centres »⁷ car il repose non seulement sur la collaboration des deux services

[1] Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

[2] Massive open online course (formation en ligne ouverte à tous).

[3] UPPA, pôle Artice. *Club Numérique* [en ligne]. 2015. [Consulté le 9 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://dn.univ-pau.fr/live/artice/102-Pôle+ARTICE+Services/102-D-Pôle+ARTICE-Pédagogie+Numérique/>

[4] Cf. note 10.

[5] UPPA, Cratice. *Les volontaires numériques* : Appel à Projets 2011 Région Aquitaine, volet « Pédagogie et Qualité de l'Enseignement Supérieur ».

[6] Cf. note 3

[7] Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), Campus d'avenir : *concevoir des espaces de formation à l'heure du numérique*, 2015.

universitaires mais aussi sur la mise en place de plusieurs espaces d'apprentissage : des espaces formels centrés sur la formation (ateliers proposés régulièrement les jeudis) et des espaces informels ouverts dédiés à l'usage des outils et à la diffusion de ressources numériques.

Fort de ce succès (rayonnement des actions de formation auprès du personnel et des étudiants), ce partenariat a permis d'assurer un meilleur accompagnement des usagers et une mutualisation des compétences et de l'offre de formation.

En juin 2013, avec la généralisation du C2i niveau 1 dans les licences, une nouvelle réalisation commune voit le jour : l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Doc-Tice qui a pour objectif de proposer aux étudiants de licence (L1, L2, L3) une formation visant la maîtrise des compétences numériques de recherche documentaire, de communication et de travail collaboratif indispensables à la réussite des études universitaires. Cette UE permet aux étudiants de toutes les disciplines qui la suivent de valider les domaines D4 : « Organiser la recherche d'informations » et D5 : « Travailler en réseau, communiquer et collaborer » du C2i niveau 1. Constituée d'une équipe de formateurs et de professionnels des BU et des Tice, cette collaboration a également conduit les équipes à se lancer dans

une nouvelle aventure : celle de la production de modules d'un Mooc pour France Université Numérique (FUN)⁸.

L'EXPÉRIENCE DU MOOC

La collection des Mooc « Compétences numériques et C2i » est une initiative de la mission du numérique de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP – MENSR) et fait partie de la première vague de Mooc sur le portail FUN.

Cette collection comprend quatre Mooc⁹. Elle permet de se former aux compétences du référentiel C2i niveau 1. Un binôme, constitué d'une ingénieure pédagogique et d'une bibliothécaire du SCD, a travaillé à la réalisation de deux modules pour le Mooc « Le meilleur du Web » : « Évaluer la qualité de l'information » et « Mettre en place une veille informationnelle ».

Les contenus pédagogiques s'appuient sur des vidéos de type *screencast* (diaporamas animés et sonorisés)¹⁰, des questionnaires à choix multiples (QCM) auto-correctifs, des outils collaboratifs (wiki, *chat*, forum...), des réseaux sociaux (google+ et twitter).

Les QCM, en fin de chaque module et à la fin du Mooc, permettent aux participants de s'assurer de

Exemple d'une « mission » proposée aux participants du Mooc pour mettre en pratique leurs connaissances

Mettre en place une veille :

Réaliser un document avec une introduction présentant la thématique de la veille. Ce document comprendra :

- la liste commentée des références aux flux (en veillant à appliquer la norme pour ces références à des ressources du web).
- une copie d'écran de l'agrégateur de flux utilisé, où apparaissent les flux qui y sont agrégés.

Cette mission peut être menée individuellement ou en équipe avec d'autres apprenants du Mooc.

[8] MENESR, France Université Numérique [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/>.

[9] Collectif d'enseignants C2i. FUN- 4 Mooc : *Compétences numériques et C2i* [en ligne]. 2013. [Consulté le 2 décembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://dai.ly/x15c8r8>

[10] Collectif d'enseignants C2i. Compétences numériques : Mooc « le meilleur du Web », vidéos. Dans : Canal U [en ligne]. 2014. [Consulté le 6 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : https://www.canal-u.tv/producteurs/c2i/collection_1/c2i_niveau_1/mooc.

NOM DU PROJET	OBJECTIF	DESCRIPTION	Nombre maximum de participants à ce projet (vous y compris)
JARDIN ÉCOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Écologie et biodiversité appliquées à la culture de jardin partagé • Alimenter le blog d'une association avec des articles fiables et pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une veille via l'outil netvibes afin de sélectionner les informations en adéquation avec la philosophie du blog : http://www.arcenciel-centresocioculturel.cantondecozes.com/jardin-du-poete/ • Diffuser les informations les plus adaptées au projet. 	4
DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE	Comment disparaître du web ?	<i>Droit national, européen voire international. Responsabilité personnelle, procédure, mesure à prendre pour éviter ce problème. Élimine-t-on vraiment ces traces ?</i>	2
EXPOSITION-TOUCHER	Recenser les expositions ayant déjà été réalisées et nécessitant de passer par le toucher afin d'être appréciées	<i>Organiser une veille et une recherche documentaire sur les expositions passées. Définir le cadre d'une exposition à venir. Lister des exposants potentiels.</i>	3

l'acquisition des connaissances tandis que les activités, conçues pour favoriser l'interactivité et la collaboration entre apprenants, peuvent être applicatives ou formatives. Une mission facultative permet la mise en situation des connaissances.

Tout au long du Mooc, des séances de *chat* sont organisées pour pouvoir répondre aux questions des apprenants et permettre des échanges en direct. Certaines de ces séances sont accompagnées d'un *quiz* en temps réel, apprécié par les apprenants pour ses *feedbacks* immédiats. Les retours des apprenants font ressortir l'importance de l'aspect social et collaboratif du Mooc pour la co-construction de l'apprentissage¹¹.

La collaboration étroite et de longue date entre le service Tice et le SCD a facilité les échanges. La répartition des tâches pour la réalisation du Mooc tenait compte des compétences individuelles : la formatrice du SCD a travaillé essentiellement sur le contenu et l'ingénieure pédagogique s'est concentrée sur la scénarisation et les aspects techniques des contenus.

Cette expérience collaborative a permis de constituer une équipe de formateurs pluridisciplinaire, dynamique et fortement impliquée dans l'innovation pédagogique.

Plus particulièrement, l'expérience du Mooc ouvre des pistes de réflexion pour concevoir des formations permettant de répondre aux défis actuels des BU : former des effectifs importants, répondre aux besoins spécifiques de chaque étudiant et asseoir la légitimité des bibliothécaires dans la formation des étudiants en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE D'UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE¹²

L'objectif est de donner aux apprenants une plus grande autonomie dans la construction de leur parcours de formation tout en favorisant leur motivation et de proposer des formations fondées sur une base commune avec des possibilités de parcours personnalisés, s'adaptant au profil et au mode d'apprentissage de chaque apprenant. La différenciation peut se faire par discipline ou par niveau, laissant à l'étudiant le choix d'approfondir telle ou telle compétence selon ses besoins et ses centres d'intérêts. Dans ces formations, les étudiants disposent d'un suivi personnalisé de la part de l'enseignant. En s'appuyant sur les outils numériques, le tuteur peut construire un apprentissage collaboratif, incluant l'évaluation par les pairs et les activités collaboratives. Les apprenants ont à leur disposition des espaces d'interaction pour initier une dynamique de co-construction.

Des modules scénarisés sur la plateforme d'apprentissage de l'université (Moodle) peuvent



➔ « I Mooc », IlonkaTallina

Flickr (CC BY-NC-SA 2.0)

être utilisés comme supports pour des cours en présentiel, en mode hybride ou entièrement à distance. Les outils numériques compatibles avec les supports nomades (smartphones, tablettes, etc) permettent de répondre au phénomène d'éclatement des lieux d'apprentissage, et apportent la connaissance partout - à l'université, chez soi, dans les transports...

Développer nos formations en innovant est un enjeu majeur pour promouvoir les compétences informationnelles que nous devons transmettre aux étudiants aujourd'hui.

L'ensemble de ces expériences montre l'intérêt d'une collaboration affirmée entre différents acteurs de l'université. Les bibliothèques universitaires et les services Tice, en mutualisant leurs compétences, renforcent la place de la formation documentaire et la font évoluer. De nouvelles formes de transmission des savoirs émergent pour le bien des apprenants.

JOANNE GUÉNÉ-MERCHER

joanne.guene-mercher@univ-pau.fr

VALÉRIE CARON

valerie.caron@univ-pau.fr

Service Commun de Documentation

OLIVIER DUTEILLE

olivier.duteille@univ-pau.fr

KRASSIMIRA LACOUSTETE

krassimira.lacoustete@univ-pau.fr

Pôle Artice

Université de Pau et des Pays de l'Adour

[11] MOCQUET, Bertrand. *Bilan de mise en œuvre de la collection de Mooc "Compétences du numérique et C2i"* [en ligne]. MENESR 2015. [Consulté le 6 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/280556740_Bilan_de_mise_en_oeuvre_de_la_collection_de_MOOC_Compétences_du_numérique_et_C2i.

[12] SCD et Uppa. Pôle Artice. *La pédagogie collaborative en bibliothèque universitaire* [en ligne]. 2015. [Consulté le 9 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://fr.slideshare.net/jmcherher/la-pdagogie-collaborative-en-bibliothque?ref=http://fr.slideshare.net/jmcherher/slide-shelf>.

Les pratiques autour des publications scientifiques – avec le web et le développement de l'*open access* notamment – se développent dans un contexte mouvant, où les chercheurs ont souvent des difficultés à se repérer. Quels types de formations proposer à la recherche dans ces situations de changements ? Décryptage par Chérifa Boukacem-Zeghmouri, co-responsable de l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technologique (Urfist) de Lyon.

Former les chercheurs à l'information scientifique dans un univers en mutation

L'univers de l'information scientifique est en mutation permanente. Les évolutions qu'il a connues dans les années 1970 avec l'informatique, puis dans les années 1990 avec l'arrivée du web ont été principalement liées au développement des technologies. Ces évolutions ont fondamentalement agi sur l'offre de ressources mises à disposition et sur leurs modalités d'accès. C'est dans ce contexte que le mouvement de l'*open access* a pu se développer. Ces changements ont déterminé les axes et programmes de formation des publics académiques qui découvraient les plateformes numériques des éditeurs, les portails des bibliothèques, les archives ouvertes. La mutation actuelle est moins technologique que socio-économique : l'*open access* s'est considérablement développé, les modèles de diffusion se sont diversifiés et on assiste à l'entrée en jeu d'acteurs du web dans l'univers de la communication scientifique, bousculant les repères jusque-là établis.

Dans ce contexte, la formation des chercheurs, tous domaines confondus, est donc plus que jamais au cœur des préoccupations des établissements et même des éditeurs scientifiques. Les Urfist, créées dans les années 1980, et dont la mission est de former à l'information scientifique les publics académiques¹ ont toujours été et sont encore aujourd'hui aux premières lignes pour répondre à ce besoin.

AIDER LES CHERCHEURS À SE SITUER DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE

L'Urfist de Lyon a été au cœur de l'innovation avec Jean-Pierre Lardy² – que l'on peut qualifier de pionnier du web avec le développement d'outils comme Dadi³ – mais aussi précurseur avec la programmation des premières formations au libre accès, à Zotero ou au web 2.0. Aujourd'hui, l'innovation autour des outils est portée par les acteurs d'un web en évolution permanente. L'enjeu pour l'Urfist de Lyon est de proposer des contenus de formations qui aident les chercheurs à mieux lire un paysage de plus en plus globalisé, où les repères historiques s'effacent,

où les plus âgés peinent à naviguer et où les plus jeunes peinent à se positionner. Un environnement où les niveaux de connaissances des chercheurs⁴, les pratiques et les représentations sont hétérogènes et où la mobilité, le partage et la collaboration s'érigent en normes. De fait, les contenus de formation développés ces dernières années ont essentiellement porté sur les mutations de la publication scientifique pour aider les chercheurs à connaître les nouvelles règles du jeu (réseaux sociaux, revues *Gold* auteur-payeur, données de la recherche, stratégies de publication, etc.). Cette approche a beaucoup fédéré leurs attentes car la transition actuelle génère pour eux beaucoup de risques en termes d'autorité, de crédibilité et de réputation.

PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS DU CHERCHEUR

Convaincre le chercheur de la nécessité de se former et de se rendre disponible pour cela est un défi quotidien pour un formateur. Partir des préoccupations du chercheur pour penser l'offre de formation est de fait indispensable pour retenir son attention. Si l'on considère la pluralité de ses casquettes (auteur, *reviewer*, lecteur, enseignant, responsable administratif), on l'envisage comme un acteur à part entière qui dispose de peu de temps, et qui a besoin de développer des pratiques, des compétences et des stratégies qui l'aident à atteindre mieux et plus vite ses objectifs. Cette perspective aide à construire des offres de formations ciblées sur l'ensemble de la chaîne des activités du chercheur : création, production, diffusion, valorisation. Ces pôles et leurs contenus donnent à voir les thématiques de formations autour desquelles le chercheur est invité à développer des connaissances et des compétences pour les réinvestir dans son travail.

L'OPEN ACCESS, ÉLÉMENT TRANSVERSAL DES THÉMATIQUES DE FORMATIONS

Autour de l'*open access*, il s'agit de proposer des formations clairement identifiées à la thématique, et

[1] <http://urfistinfo.hypotheses.org/a-propos>

[2] Physicien, fondateur de l'Urfist de Lyon.

[3] Répertoire de ressources libres disponibles sur le web, fermé depuis le 1^{er} juillet 2015.

<http://urfist.univ-lyon1.fr/fermeture-de-dadi-780154.kjsp#.Vk9FnF6pR-I>

[4] Le terme désigne ici autant les jeunes chercheurs (doctorants), les docteurs (ayant soutenu leur thèse) que les chercheurs titulaires (docteurs et en poste) et qui se retrouvent côte à côte, avec le même besoin de formation sur certaines thématiques. Les premiers sont les futurs collègues des suivants et émergent à l'appellation de chercheurs tant que leur thèse est en cours.

dans le même temps, d'insérer cette dernière dans tous les interstices des autres thématiques de formations proposées, pour lesquelles le chercheur postule sans voir *a priori* de lien avec le libre accès. Il en est ainsi d'un stage intitulé « Préparer son projet de publication scientifique » qui guide le chercheur dès l'amont de son projet d'article pour l'aider à tenir compte des enjeux autour desquels doit s'organiser en aval son travail de rédaction. Ce stage sert autant le projet de publication du chercheur que son projet de formation. C'est un moment où il découvre le libre accès dans ses

deux voies, où il comprend mieux leur impact sur sa publication en devenir. De fait, il se sent plus concerné et plus à même de développer une réflexion.

Par ailleurs, dans les Urfist, nous sommes nombreux à avoir une activité de recherche qui nourrit la réflexion que nous portons dans nos formations et qui apporte des éléments d'analyse critiques autour de l'*open access*. Les arguments avancés ne relèvent pas de l'injonction ou de la prescription, mais plutôt de l'explicitation des logiques ; celles-ci construisent la dynamique d'un phénomène devenu une réalité concrète qui agit, par capillarité, sur la manière avec laquelle le chercheur communique, diffuse et publie ses propres recherches.

S'ADAPTER AUX CONTRAINTES D'AGENDA ET ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LA DEMANDE DE FORMATION

Outre les stages longs programmés à l'Urfist de Lyon et qui permettent d'aborder en profondeur un sujet en particulier, les stages courts (1h30 à 2h), programmés sur des temps de pause (déjeuner par exemple) et qui ciblent une question d'actualité⁵, ont trouvé leur public. Dans les rythmes qui sont les leurs, où la formation est parfois sacrifiée au profit d'une réunion, ces sessions courtes permettent aux chercheurs d'obtenir des réponses ou des précisions. Il est intéressant de constater que ces sessions rassemblent des chercheurs de disciplines très différentes mais dont les préoccupations sont partagées. Les échanges qui se tiennent pendant ces sessions sont riches et renseignent beaucoup sur leurs questionnements et inquiétudes.

Il est également important d'être à l'écoute des demandes « hors programme » qui émanent des chercheurs. Lorsqu'une demande s'exprime, le pari de la formation est à moitié gagné car le public est acquis à la nécessité – parfois l'urgence – de se former. Les demandes sont très variables, allant d'une mise à niveau sur la publication en *gold open access*, à des exposés critiques et comparés entre

CRÉATION	PRODUCTION	DIFFUSION	VALORISATION
Recherche d'information et veille	Lieux de publication	Résultats de recherche et données	Bibliométrie et évaluation
Connaissance des sources spécialisées	Stratégie de publication	Auto-archivage Archives ouvertes Archives de données	Altmetrics et réseaux sociaux
Réseaux sociaux académiques	Modèles économiques	Publication (blanc et gold)	
Identité du chercheur	Protocoles éditoriaux	Citation	
	Peer reviewing	Valorisation	
	Rédaction scientifique		
	Publications innovantes (vidéo Méga, etc)		

➤ Représentation des pôles thématiques de formation et des contenus associés

le Web Of Science et Scopus pour aider un laboratoire à préparer son évaluation. Le déroulement de l'intervention au sein même des locaux des chercheurs facilite le renouvellement de la demande.

ACCOMPAGNER LA FORMATION PAR LE CONSEIL ET L'EXPERTISE

Les échanges avec les personnels des pays étrangers (Allemagne, Canada, Etats-Unis) amenés à former des chercheurs permettent de comprendre l'importance de construire une relation de confiance et de crédibilité qui ne se limite pas à la temporalité de la formation. Diffuser dans les laboratoires, sur les listes de chercheurs des informations d'actualité, organiser des tables rondes sur les sujets qui les occupent, répondre à leurs demandes lors des montages de projets, les aider à choisir une revue où soumettre un article, ou bien encore les conseiller dans la stratégie de diffusion des données produites au cours d'un projet, sont autant d'occasions qu'il faut saisir pour tisser et fidéliser cette relation. A l'Urfist de Lyon, cela permet de renouveler régulièrement les publics chercheurs qui viennent se former ou demander conseil.

POUR CONCLURE

Le nouveau défi qui occupe (et préoccupe) les formateurs à l'information scientifique est celui de la fragmentation de l'information scientifique. Les données de la recherche, corollaires de ce phénomène, représentent un enjeu majeur de formation autour duquel tous les acteurs de la formation ont - et auront - à se mobiliser. Car il s'agit de préparer toute une génération de chercheurs à embrayer sur de nouvelles manières de pratiquer la science, de la diffuser et de la valoriser.

CHÉRIFA BOUKACEM-ZEGHMOURI

MCF HDR, Université Claude Bernard Lyon 1

Laboratoire Elico

Co-Responsable de l'Urfist de Lyon

cherifa.boukacem-zeghmouri@univ-lyon1.fr

[5] Les éditeurs prédateurs, les réseaux sociaux académiques ou bien encore les nouvelles métriques « médiatiques » de la publication scientifique.

Programme de formation lorrain créé en 2010, « Domptez la Doc ! » participe aujourd'hui grandement à l'identification et à la reconnaissance des bibliothèques universitaires par les laboratoires de la région. En effet, ce dispositif de formation destiné aux doctorants et aux chercheurs tient désormais une place importante dans les cursus universitaires lorrains.

« Domptez la Doc ! »

« Domptez la Doc ! » est le fruit d'un travail collaboratif engageant les services « Formation » des quatre Services Communs de Documentation (SCD) des ex-universités lorraines - avant que ceux-ci ne fusionnent pour devenir la Direction de la documentation et de l'édition de l'Université de Lorraine (UL) en 2012.

L'objectif initial était de proposer à l'ensemble des doctorants lorrains une offre de formation pour répondre à leurs besoins en information scientifique et technique. Le programme a été élaboré à partir des compétences identifiées comme nécessaires pour le doctorat et la rédaction de la thèse. Mais les besoins des doctorants sont larges et hétérogènes. En effet, certains doctorants n'ont jamais suivi de formation documentaire dans leur cursus universitaire. Il a donc semblé nécessaire de proposer tout d'abord des formations sur des notions basiques comme l'interrogation des bases de données ou le plagiat. Pour les doctorants s'orientant vers une carrière dans la recherche, il a également semblé utile d'offrir des sessions plus spécialisées, sur la bibliométrie par exemple. En tout cas, il est très rapidement apparu évident que ces formations seraient également ouvertes aux chercheurs dont les besoins sont similaires. En accord avec les acteurs du doctorat à l'UL (écoles doctorales, sous-direction des études doctorales, collège doctoral), deux principes ont été posés et imprègnent fortement l'offre de formation :

- **La transversalité** : en dehors des formations qui le nécessitent pour des raisons intrinsèques, les sessions sont ouvertes aux doctorants de toutes disciplines. Les échanges et rencontres de différents horizons apportent une grande richesse à nos formations. « Domptez la Doc ! » est d'ailleurs inclus dans les modules transversaux proposés et validés par les huit écoles doctorales de Lorraine.

- **La modularité** : chacun peut construire librement son parcours de formation parmi l'offre existante. Cette modularité se traduit

par des inscriptions libres et un système de validation par les écoles doctorales relativement souple.

Le programme « Domptez la Doc ! » est construit autour de deux lots de compétences : trouver et organiser sa documentation d'une part ; rédiger, valoriser et publier son travail de recherche d'autre part.

Chaque bloc de compétences comprend 10 à 15 formations. La durée et le nombre de sessions sont variables. Par exemple, la formation la plus longue, « Stratégie de publication et construction d'un article scientifique », dure 13h. La formation qui rencontre le plus de succès, Zotero, ne dure que 3h mais est proposée au moins une fois par mois.

Pour valider un module, les doctorants doivent avoir suivi au moins 12 heures de formation.

La plupart des formations sont animées par des bibliothécaires mais le dispositif fait également appel à des enseignants de l'UL et à des intervenants extérieurs (l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Strasbourg et l'Institut national de la propriété industrielle en particulier) pour certaines thématiques. « Domptez la Doc ! » implique 25 formateurs, une coordinatrice et une secrétaire. En effet, la grande souplesse de l'offre nécessite un suivi minutieux. Pour 400 participations par an environ, il faut compter près d'un millier de mails traités.

Si le nombre de participants est satisfaisant

(environ 150 doctorants et 35 chercheurs par an suivent au moins une formation), le potentiel à former est encore énorme. En effet, l'Université de Lorraine comprend aujourd'hui 2000 doctorants et 3700 enseignants-chercheurs.

Trois principaux freins à la participation à nos formations pour ces publics ont été identifiés : le manque de temps, la dispersion géographique (62 sites sur tout le territoire lorrain) et enfin, la langue (la moitié des doctorants sont étrangers). Pour faciliter l'accès à « Domptez la Doc ! », l'équipe doit développer trois axes dans les années à venir :

- multiplier les formations dans les laboratoires pour éviter aux participants de perdre du temps dans les transports et toucher les sites éloignés de Nancy et Metz. Cette offre sera relayée par le nouveau service d'appui à la recherche de la Direction de la documentation et de l'édition ;
- proposer certaines formations en anglais ;
- mettre à disposition des supports d'auto-formation pour les doctorants qui ne résident pas en Lorraine.

MARIANNE BEGIN

Direction de la documentation et de l'édition,
Université de Lorraine
marianne.begin@univ-lorraine.fr
domptezladoc@univ-lorraine.fr

Pour en savoir plus:

<http://domptezladoc.univ-lorraine.fr>

The logo features the words "Domptez la Doc !" in a stylized font. "Domptez la" is in a pink, rounded sans-serif font, while "Doc !" is in a larger, bold, black sans-serif font. The exclamation mark is also in black and has a thick, rounded base.

 Logo du dispositif "Domptez la doc !"

« La Minute numérique », à la rencontre des chercheurs

Dispositif à destination des enseignants-chercheurs, « La Minute numérique du chercheur », conçu conjointement par le SCD de l'Université de Rennes 2 et l'Urfist de Rennes offre un lieu d'échanges particulièrement bien adapté à ses participants.

En 2010, alors que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche portait une attention particulière à la recherche au sein des universités, notamment lors des négociations des contrats d'établissements, et au moment où étaient menées des enquêtes ciblées¹, le SCD de l'Université Rennes 2 et l'Urfist de Rennes se sont interrogés sur la faiblesse de leurs relations avec les chercheurs, au regard du dynamisme des actions menées en direction des étudiants. Les évolutions du champ de l'information scientifique et technique, autour des questions du libre accès aux publications ou de la place des archives ouvertes dans les politiques universitaires, questionnaient le faible nombre de chercheurs dans les bilans de l'Urfist. Ce constat, porté aussi par le SCD, entraînait de réelles difficultés à appréhender l'évolution de leurs besoins, en termes de ressources documentaires et de services. Les deux structures se sont rapidement accordées sur la conviction forte que, pour renforcer les liens avec les enseignants-chercheurs et les laboratoires, elles devaient engager une démarche spécifique en s'appuyant d'abord sur l'institution (Vice-Présidente Recherche et Conseil scientifique), afin de proposer un dispositif commun susceptible de répondre au mieux aux enjeux que représente le service aux chercheurs.

LES DÉFIS DE LA FORMATION DES CHERCHEURS

Il a fallu d'abord analyser les raisons de ce déficit d'échanges : tout d'abord, le temps contraint du chercheur, qui ne lui permet pas facilement de se rendre disponible à des échéances fixes et sur des durées longues ; ensuite, la réticence face à une offre et des dispositifs standards ressentis comme rigides, et finalement peu adaptés aux attentes du chercheur ; enfin, certaines représentations de l'information scientifique

numérique, une relative méconnaissance des possibilités offertes et le sentiment d'une absence d'interlocuteur pertinent vis-à-vis des problèmes rencontrés. Il s'agissait donc de mettre en œuvre un dispositif souple, adaptable, découlant d'une logique de réponse à la demande plutôt que d'offre, intervenant dans les laboratoires, proposant différents types d'actions aux formats courts et des contenus ciblés, définis avec les chercheurs.

« LA MINUTE NUMÉRIQUE », UN DISPOSITIF SUR MESURE

Le contact avec les équipes de direction des laboratoires, lors d'une réunion suscitée par la Vice-Présidente Recherche fin 2011, a permis véritablement de lancer « La Minute numérique du chercheur » en 2012, autour d'un triple objectif - échanger, informer, former - et de trois actions : le « Café électronique », moment informel et convivial sur le lieu de travail des chercheurs, pour échanger sur les pratiques, les besoins, les ressources et installer une relation de confiance ; des séances courtes (2 heures, dans les laboratoires) permettant de faire « Le point sur... » un sujet relatif aux ressources, outils, processus de l'information scientifique, avec une présentation des enjeux et usages pour la recherche, une synthèse et une illustration du thème, ainsi qu'un temps de questions-réponses et discussions ; enfin, des ateliers dédiés à la « Pratique de... » techniques et outils, à l'Urfist, et de 3 heures maximum. Les thèmes et les contenus étaient définis en amont avec les participants.

RETOURS D'EXPÉRIENCE ET PÉRENNISATION

En quatre ans d'existence, « La Minute numérique du chercheur » a touché 11 laboratoires sur les 19 que compte l'Université soit 208 participants (enseignants-cher-

cheurs et chercheurs, doctorants). Elle a réalisé 25 interventions, avec des périodes actives et des temps d'arrêt. Le bilan du dispositif est riche d'enseignements sur son adéquation à l'objectif visé et sur les leçons à tirer en vue de le pérenniser.

C'est une formule qui, par sa souplesse et sa personnalisation, s'avère adaptée et sur laquelle les chercheurs ont exprimé intérêt et satisfaction. C'est également un dispositif à effets déclencheurs, qui a permis l'engagement d'un partenariat régulier avec certains laboratoires, pour la définition des besoins.

En revanche, il nécessite d'être toujours proactif et demande une forte implication face à des publics peu disponibles, parfois peu réactifs, souvent peu nombreux et aux pratiques et besoins hétérogènes.

Enfin, le soutien officiel des instances universitaires a une importance décisive et l'investissement et la stabilité de l'équipe de formateurs restent essentiels. Autant de paramètres à gérer de manière coordonnée pour faire de « La Minute » une démarche pérenne au service des chercheurs.

MARIE-LAURE MALINGRE

Urfist de Rennes
marie-laure.malingre@uhb.fr

CHRISTOPHE BERTHELOT

SCD Rennes 2
christophe.berthelot@univ-rennes2.fr

[1] Gallezot G., Roland M. *Enquête sur les pratiques informationnelles des chercheurs : quelques résultats* [En ligne]. Disponible sur : <https://urfistinfo.hypotheses.org/1901> (consulté le 6 novembre 2015)

Compte-rendu des actions de formation sur l'*open access*, l'*open data* et l'*open science* financées par le projet Foster¹ à Agropolis², communauté scientifique de Montpellier et ses environs spécialisée en agriculture, alimentation, biodiversité et environnement.

Informier et former sur l'*open access* et l'*open data* les chercheurs et les professionnels de l'IST

L'OPEN ACCESS À AGROPOLIS

2 700 scientifiques travaillent à Agropolis. En 2013, 16 % de leurs publications référencées dans le Web of Science (Wos), étaient publiées dans des revues en libre accès³.

Les pratiques de dépôt de publications dans les archives institutionnelles diffèrent selon les instituts. Aucune institution n'a instauré de politique de dépôt obligatoire, mais une culture de partage existe, notamment dans la base Horizon de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et la base Open MeditAgri de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM). En 2013, le dépôt de publications en libre accès est de 65% pour le CIHEAM-IAMM, 54% pour le centre de Montpellier de l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), 42% pour l'IRD, 36% pour le Cirad. La collection HAL-Agropolis⁴, qui rassemble 4 402 références de documents publiés par les 70 unités de recherche d'Agropolis, n'offre le libre accès que pour 47% d'entre eux.

L'enquête en ligne⁵ conduite pour recueillir les besoins et usages des scientifiques d'Agropolis en

matière de données de la recherche et les sensibiliser, montre que les bonnes pratiques de gestion et de dépôt de données sont mal connues et que les besoins d'accompagnement sont grands. Même si un tiers des 174 personnes interrogées utilisent déjà archives ouvertes ou entrepôts de données, la marge de progression reste importante...

Suivant l'exemple de l'Université Montpellier 2 qui avait bénéficié d'un financement Foster en 2014, un groupe interinstitutionnel de documentalistes d'Agropolis⁶, a donc répondu à l'appel à projet Foster 2015 en proposant un programme de formation original et fédérateur, qui a été accepté⁷.

Les actions de formation projetées ciblaient 3 publics : les documentalistes, les managers de la recherche et les scientifiques. Elles se sont déroulées tout au long de l'année 2015, notamment durant l'*Open access week*⁸.

FORMER LES FORMATEURS

La première série d'actions réalisée cherchait à renforcer et homogénéiser les connaissances des professionnels de l'Information scientifique et technique sur l'*open access*⁹ et l'*open data*¹⁰, pour qu'ils puis-

[1] Foster : *Facilitate Open Science Training for European Research*, projet européen FP7 de soutien d'actions de formation à l'*open access*.

[2] <http://www.agropolis.fr>

[3] Source : étude bibliométrique de Dominique Fournier (Inra) et Chantal Saison (Agropolis International) sur les publications du pôle Agriculture Environnement Biodiversité Agropolis, de 2008 à 2013.

[4] <https://hal.archives-ouvertes.fr/AGROPOLIS>

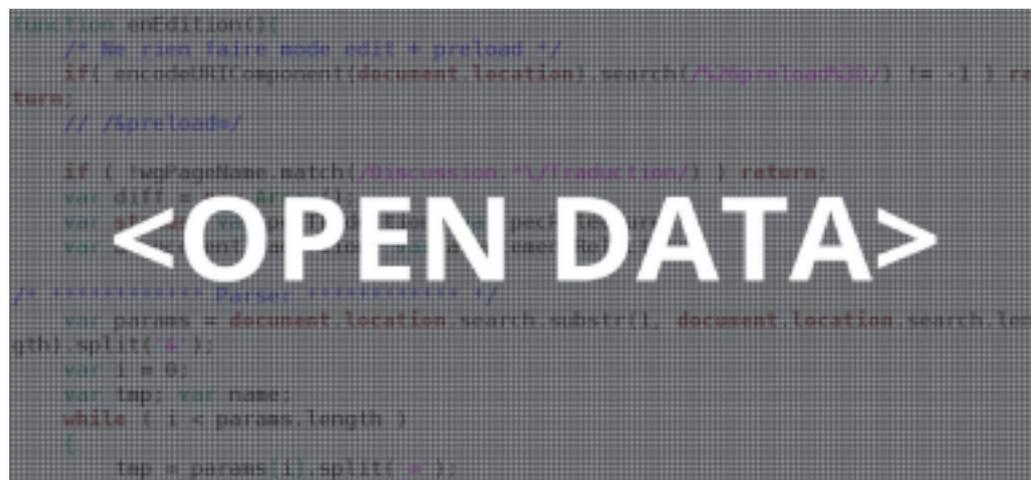
[5] <http://www.ist.agropolis.fr/les-enseignants-et-chercheurs/item/open-access-et-t-open-data-pour-la-communaute-scientifique-agropolis-projet-europeen-foster>

[6] Documentalistes impliquées dans le groupe Foster/Agropolis : Cécile Adamolle (CIHEAM-IAM.M), Cécile Boussou (Cirad), Yannick Brohard (CNRS, UMR AMAP, réseau Doccitanist), Annabelle Filatre (AgroParisTech), Dominique Fournier (Inra), Hanka Hensens (IRD), Isabelle Nault (IRSTEA), Marie Nikichine (UM), Chantal Saison (Agropolis International), Christine Silvy (Inra).

[7] En 2015, 80 projets ont été soumis, 25 ont été retenus en Europe, dont 2 en France: ceux de l'Université Paris Descartes et d'Agropolis International.

[8] Semaine du libre accès, événement international annuel organisé depuis 2007.

[9] *De l'Open Access à l'Open Data : Enjeux et perspectives*, C. Silvy (Inra), le 5/3/2015 : 13 assistants



Open data, Descrier/Flickr (CC BY 2.0)

sent ensuite informer et former leurs usagers. Ces formations théoriques ont été complétées par deux ateliers pratiques de formation¹¹ à la réalisation de *screencasts*, petites vidéos d'auto-formation, qui ont permis de créer une chaîne YouTube Agropolis-Foster sur l'*open access*¹². 35 professionnels de l'IST ont assisté à une ou plusieurs de ces trois formations.

SENSIBILISER LES DÉCIDEURS

Plusieurs sessions d'information ont été organisées auprès des managers de la recherche (directeurs de laboratoires, directeurs et présidents d'instituts de recherche et d'enseignement supérieur), en pointant les préconisations de la Commission européenne dans le programme Horizon 2020¹³, (dépôt des publications, pour tous, et des données de la recherche, pour les projets pilotes), et le projet de loi pour une République numérique (et son article 9 sur la mise en accès libre des publications issues des travaux de recherche financés par des fonds publics). Les réactions ont porté sur l'évolution des modes de publication et de diffusion des résultats de la recherche : nouveaux modèles de revues, attachement à la validation des publications par les pairs, rigidité du système d'évaluation de la recherche et dévoiement du mouvement du libre accès, qui, libertaire à l'origine, tend à devenir libéral.

TOUCHER LES SCIENTIFIQUES

Le public cible des ingénieurs, chercheurs, enseignants et étudiants était visé par : une exposition itinérante de posters, des fiches pratiques, des ateliers de « libération » de publications, une présentation des licences ouvertes pour les bases de données par une juriste du Cirad¹⁴, et une conférence organisée à la fin de l'*Open access week*.

Les 10 posters de l'exposition « L'*open access* ou comment libérer la production scientifique » ont été réalisés avec le groupe *Open access* Montpellier. Plusieurs jeux ont été imprimés et ont « tourné » dans 15 centres de documentation, hall d'instituts, cafétérias... durant 7 semaines. Des visites guidées conviviales ont été organisées, et l'exposition virtuelle¹⁵ a rencontré un grand succès chez les scientifiques isolés.

La bibliothèque interuniversitaire de Montpellier a organisé un « grand défi » pour libérer les publications des chercheurs, qui a été décliné à l'IRD et à l'Inra, en s'appuyant notamment sur l'outil *Dissem.in*¹⁶, présenté à Montpellier par un de ses auteurs dans le cadre du projet. Les publications déjà libres d'accès et celles qui seraient libérables par dépôt dans une archive ouverte, ont ainsi été pointées, sur les listes de publications de chercheurs volontaires. Cette opération a entraîné de fructueuses discussions avec les auteurs, et le dépôt de près de 1000 documents à l'IRD et à l'Inra.

7 fiches pratiques¹⁷ sur l'*open access*, l'*open data* et la recherche ont été réalisées, mises en ligne et imprimées pour diffusion lors des diverses actions, d'autres ont été mises à jour.

UNE CONFÉRENCE CO-ORGANISÉE AVEC LES CHERCHEURS¹⁸

La demi-journée d'information « *open access* et *open data* » comprenait deux présentations et deux tables-rondes.

Les professionnels de l'IST ont utilisé leurs relations de proximité avec les scientifiques pour les impliquer dans l'organisation de tables-rondes, leur permettant de témoigner de leurs pratiques.

Les réactions ont porté sur la rigidité du système d'évaluation et le dévoiement du mouvement du libre accès qui, libertaire à l'origine, tend à devenir libéral.

110 personnes (dont 18 à distance), professionnels de l'information et scientifiques mêlés, ont écouté les retours d'expérience de chercheurs, d'ingénieurs, de documentalistes ou d'éditeurs, sur des pratiques, des politiques, enquêtes ou actions menées pour comprendre, promouvoir et accompagner l'accès libre. Le débat entre les intervenants et avec la salle a été très riche : il semblerait que ce type de séminaire, court et participatif, est plus apprécié qu'une conférence classique.

Le projet européen Foster a donné un cadre et un soutien financier pour la publication des différents supports d'information et les déplacements des intervenants des formations et de la conférence.

Il a permis la mobilisation des énergies autour d'actions innovantes mutualisées, essaimant dans les différentes structures membres d'Agropolis. Le groupe de travail *open access* constitué en 2015 poursuivra ses activités dans les années à venir.

Grâce à ces multiples actions, les professionnels de l'information d'Agropolis sont reconnus comme experts de l'*open science*, à même d'apporter un regard critique sur l'évolution de la diffusion des résultats de la science.

CHANTAL SALSON

Chargée de mission Information scientifique et technique à Agropolis International
salson@agropolis.fr

HANKA HENSENS

Documentaliste au centre IRD de Montpellier
hanka.hensens@ird.fr

ANNABELLE FILATRE

Documentaliste au centre AgroParisTech de Montpellier
annabelle.filatre@agroparistech.fr

[10] *Open Science* : Gestion et partage des données de la recherche/Esther Dzale et Dominique L'Hostis (Pôle *Open Data*, Inra), le 1/4/2015 : 27 assistants

[11] Les 2/06 et 17/07/2015, formatrices : Annabelle Filatre (AgroParisTech) et Hanka Hensens (IRD)

[12] https://www.youtube.com/channel/UCcQYqL3Jsquad5k7m40ILV_Q

[13] Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation de l'UE jamais créé : 80 milliards d'euros de financement sont disponibles sur 7 ans (2014-2020).

[14] Le 19/09/15 : 40 assistants

[15] http://oam.biu-montpellier.fr/?page_id=735

[16] *Dissem.in* est un service gratuit en version bêta développé par des étudiants de l'École Normale Supérieure de Paris : <http://dissem.in/>

[17] Fiches pratiques sur : <http://ist.agropolis.fr/les-formations/tutoriels>

[18] Programme et présentations sur : <http://www.ist.agropolis.fr/fosteropenscience>

Learning Centres : (vers) de nouveaux dispositifs d'apprentissage et d'acquisition des savoirs

De nouveaux services de formation et d'e-learning ont fait leur apparition dans les bibliothèques, lesquelles se positionnent de plus en plus comme de véritables « centres de ressources pour l'apprentissage » ou Learning Centres. Aperçu de leur fonctionnement et de leurs enjeux, sous l'angle du modèle britannique.

Le 20^e siècle semble déjà loin au regard des évolutions des espaces d'apprentissage physiques et numériques de l'enseignement supérieur. En ce temps, les rumeurs allaient bon train, prédisant que le « e-learning » (bien entendu précédé par la disparition du livre) annonçait la fin de l'université telle que nous la connaissons. Nos bonnes vieilles universités ont finalement survécu à l'arrivée du nouveau millénaire jusqu'à ce que leur mort soit de nouveau proclamée en 2011 avec l'avènement des Mooc¹. Ces prédictions sont toujours loin de la réalité. En effet, en 2014, alors que les contraintes financières étaient très fortes, les universités du Royaume-Uni ont investi plus de £2 milliards dans leur parc immobilier (une augmentation de 9% depuis 2011/2012)². Le développement de centres d'apprentissage par Coursera, le plus important fournisseur de Mooc, a démontré que ce phénomène n'était pas spécifique au Royaume-Uni.³

LES LEARNING CENTRES : DE NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES ?

Au cours de ces 20 dernières années, le parc immobilier des universités britanniques a donc bénéficié d'investissements massifs et les bibliothèques en ont été les premières bénéficiaires. En 1993, un rapport du gouvernement britannique⁴ recommandait une plus grande intégration des services associés aux bibliothèques et aux technologies de l'information ainsi qu'une offre plus importante de ressources numériques afin de faire face à l'expansion rapide du nombre d'étudiants. Plusieurs universités ont répondu par la construction de nouvelles bibliothèques connues notamment sous les noms de « Learning Centres », « Learning Resource Centres » et « Information Commons ». On citera deux exemples : le « Adsetts Learning Centre » de l'Université de Sheffield Hallam (1996)⁵ et le « Saltire Centre » de l'Université calédonienne de Glasgow (2006). L'intérêt de la France pour ces problématiques a été formalisé dans un rapport du gouvernement français en 2009.⁶ Le fait d'avoir repensé l'accès aux ressources pédagogiques et de l'avoir traduit dans l'agencement de l'espace a eu un impact positif, largement répandu dans l'enseignement supérieur au Royaume-Uni, sur l'acquisition

du savoir et la pratique pédagogique. D'autres changements pour accompagner ces pratiques et doter les étudiants des compétences nécessaires pour intégrer le marché de l'emploi ont également émergé. Nous avons d'ailleurs d'excellents exemples de nouvelles bibliothèques (ou « Learning centres ») qui offrent aux étudiants un accès facile à toutes les ressources dont ils ont besoin. Ces contenus sont disponibles 24h sur 24 et 7j sur 7. Le wifi disponible sur place permet aux étudiants d'accéder aux ressources quand ils le souhaitent et de collaborer avec leurs pairs à partir de leurs propres périphériques ou d'équipements mis à disposition par l'université. L'environnement, confortable et accueillant, offre plusieurs espaces de travail selon les besoins – espace silencieux, espaces dédiés au travail en groupe, etc. On y trouve aussi des lieux de restauration ; beaucoup d'apprentissage informel se déroule dans ces espaces sociaux.

L'accès à l'information n'est plus une raison suffisante pour attirer les étudiants sur le campus. Ainsi, il est important de proposer de véritables lieux d'apprentissage « physiques » pour des activités pédagogiques qui ne peuvent se dérouler autrement qu'en présentiel.

DE NOUVEAUX DÉFIS

Alors que les « Learning Centres » sont maintenant conçus pour accueillir des pédagogies socio-constructivistes c'est-à-dire dynamiques, interactives ou basées sur la démarche de « résolution de problèmes »⁷, la configuration de beaucoup d'amphithéâtres et salles de cours a peu changé au cours des siècles. Cette organisation spatiale suppose un modèle de transmission particulier : une personne transmet des informations à un auditoire qui doit tout « absorber » au même rythme. La façon dont l'espace est configuré conditionne le mode d'enseignement. Ces lieux collectifs doivent être repensés selon les besoins des publics en matière d'apprentissage. Les nouvelles technologies devenues très mobiles et plus abordables offrent de nouvelles possibilités en matière de modèles d'apprentissage, lesquels encouragent les étudiants à être autant des créateurs que de simples consommateurs d'en-

[1] Le premier Mooc (*massive open online course*) était en fait un cours élaboré par Stephen Downes et George Siemens en 2008 et intitulé : *Connectivism and Connectivity Knowledge*

[2] <http://www.aude.ac.uk/resources/ems/>

[3] <http://blog.coursera.org/post/65596539008/introducing-coursera-learning-hubs-global>

[4] <http://www.ukoln.ac.uk/services/papers/follett/report/>

[5] Bulpitt, G. (2010) Le modèle du Learning Centre in *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*, (Collection Bibliothèques) Éditions du Cercle de la librairie, 2010, p. 70.

[6] http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf

[7] *Problem based-learning* dans le texte original

seignements. La convergence entre le physique et le virtuel est un élément essentiel du développement des nouveaux espaces d'apprentissage.

Les amphithéâtres traditionnels demeurent utiles pour l'enseignement de masse et ils ont été bien souvent adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement : sièges pivotants pour permettre aux étudiants de se retourner et travailler en groupe, *clickers*⁸, etc. Grâce aux cours en ligne, le concept de « classe inversée » s'est également développé : les étudiants prennent connaissance du support pédagogique à l'avance et assistent au cours magistral pour interagir avec l'enseignant.

Les salles de classe sont également équipées pour le travail collaboratif : mobilier léger modulable qui permet de reconfigurer facilement l'espace, tableaux inscriptibles, etc. Les divers équipements sonores et de projection participent également de cette flexibilité du lieu.

Si l'espace physique peut ainsi offrir un meilleur environnement d'apprentissage, nous avons également besoin de concevoir des activités qui permettent aux étudiants de développer une approche centrée sur la « résolution de problème », une compétence dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle. Dans les disciplines scientifiques par exemple, on s'éloigne des expérimentations basées sur des schémas prédéfinis (appliquer une formule pour aboutir à un résultat connu) pour encourager au contraire les étudiants à imaginer les expérimentations qui les conduiront à la réponse. En effet, c'est en cherchant soi-même la solution, et parfois, en commettant des erreurs, que l'on apprend le mieux. Les technologies jouent d'ailleurs un rôle majeur dans le développement de ces compétences, via des jeux ou des simulations vidéo, qui stimulent également les qualités relationnelles des étudiants.

Mais le débat autour d'un environnement physique favorable à l'acquisition du savoir va bien au-delà de l'espace d'enseignement formel. Les étudiants passent beaucoup de temps à « traîner » dans les couloirs. Actuellement, ces espaces ne sont pas propices à l'apprentissage. Par contre, avec une connexion internet (wifi) et quelques aménagements mobiliers simples, on peut valoriser un tel espace afin qu'il devienne également un lieu d'étude.

LES SERVICES D'APPUI DES ÉTABLISSEMENTS, ACTEURS MAJEURS DU SUCCÈS DES « LEARNING CENTRES »

Les « *Learning centres* » ont du succès car les bibliothécaires, les informaticiens et les acteurs de l'ingénierie pédagogique collaborent afin de concevoir des espaces favorables à un apprentissage personnalisé et pour un public qui travaille de plus en plus en « autonomie ». Mais changer les pratiques traditionnelles d'enseignement n'est pas chose aisée, et il s'agit aussi d'aider les enseignants à franchir le pas,



Flickr (CC BY NC SA 2.0)

➔ Saltire Centre, Norma Desmond

notamment pour se repérer dans ces nouveaux espaces. De même, beaucoup craignent que l'accès aux cours en ligne incite les étudiants à ne pas se déplacer sur le campus alors que l'expérience a pourtant tendance à montrer que les cours en présentiel, plus interactifs, restent bien suivis. Le changement concerne également les étudiants qui pourraient avoir à s'adapter à une démarche plus « interactive ». Le personnel des services d'appui de l'établissement et, notamment les bibliothécaires, peuvent utiliser leur expérience du passage au numérique et encourager des formes d'enseignement davantage socio-constructivistes afin d'aider tuteurs, enseignants et étudiants à s'adapter à ces nouvelles pédagogies.

S'il est vrai que des lieux clairement identifiés et dédiés à l'apprentissage, comme les bibliothèques, demeurent incontournables dans un cursus universitaire, nous avons également besoin d'une vision plus « holistique » et connectée du campus universitaire. Plutôt que des emplacements d'enseignement unitaires limités dans le temps et l'espace, nous pouvons d'ores et déjà réfléchir à l'usage de technologies et ressources numériques omniprésentes pour irriguer tout le campus. Ce serait alors un espace où un flot continu d'enseignements formels et informels s'écoulerait.

DR GILL FERRELL

gill@aspire-edu.org
Traduction : P. Pons
Abes



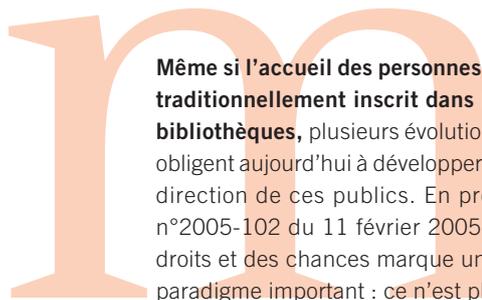
POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus, voir les chapitres rédigés par Gill Ferrell in *Campus d'avenir : concevoir des espaces de formation à l'heure du numérique* :
<http://multimedia.enseignementsup-recherche.gouv.fr/campusavenir/#2>

[8] Boîtier individuel de vote électronique, utilisé dans plusieurs techniques de pédagogie active

L'accueil et la formation des publics handicapés en bibliothèque

S'adapter aux besoins des différents publics que l'on accueille dans les bibliothèques, territoriales ou universitaires, est au cœur des pratiques des agents de ces établissements. Dans le cas des publics en situation de handicap, l'adaptation de la réponse aux besoins documentaires et aux besoins de compensation du handicap doivent se conjuguer.



Même si l'accueil des personnes handicapées est traditionnellement inscrit dans les missions des bibliothèques, plusieurs évolutions législatives les obligent aujourd'hui à développer leurs services en direction de ces publics. En premier lieu, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances marque un changement de paradigme important : ce n'est plus à la personne handicapée de s'adapter à son environnement mais bien à la société de mettre tout en œuvre pour répondre à ses besoins. Il ne s'agit plus d'intégrer mais bien d'inclure en prenant en compte les différences des publics.

Par ailleurs, l'exception au droit d'auteur en faveur du handicap de la loi DADVS¹ qui s'étend aujourd'hui aux publics « dys » (souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques)² interpelle également les bibliothécaires. En effet, le développement de l'offre numérique réservée aux personnes handicapées qui en découle rend l'enjeu de la formation des publics crucial. Les bibliothèques ont là un rôle de médiation et de veille technologique important à jouer dans la découverte et l'utilisation des ressources. Enfin, la loi relative à l'enseignement et la recherche du 22 juillet 2013, a renforcé la prise en compte du handicap en instaurant l'adoption d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap au sein des universités.

POUR BIEN ACCUEILLIR ET FORMER : BIEN CONNAÎTRE SON PUBLIC

En France, 12 millions de personnes, avec des parcours de vie multiples, seraient concernées par le handicap puisqu'il survient le plus souvent en cours de vie. Tout un chacun peut être touché et une personne en situation de handicap ne se réduit ni à sa déficience, ni aux incapacités engendrées.

En 2014-2015, les établissements d'enseignement supérieur accueilleraient plus de 18 000 étudiants en situation de handicap, dont 12 000 bénéficiaient d'une mesure d'accompagnement. Le site Handi-U³ a proposé, jusqu'en 2013, des données statistiques détaillées sur les étudiants en situation de handicap qui montrent la grande diversité des déficiences et des accompagnements à mettre en œuvre.

Il faut souligner que la connaissance des publics

et de leurs besoins se construit grâce à une approche territoriale et des collaborations avec les services dédiés, structures d'accueil et associations présentes localement ou au niveau national. Cette dimension est essentielle pour construire une offre de services accessible à tous et connue de tous.

En bibliothèque universitaire, afin d'améliorer sa connaissance des publics, il est nécessaire de créer des liens avec les Services d'accueil des étudiants handicapés, généralisés par la loi de 2005, et qui ont pour mission de mettre en œuvre les aménagements techniques et humains nécessaires à la poursuite des études et au passage des examens. La connaissance des publics doit se conjuguer à une connaissance des différents handicaps pour permettre d'élaborer des propositions qui améliorent l'accessibilité aux locaux, aux équipements, aux savoirs, aux supports d'information et aux services sur place ou en ligne.

UN PROJET D'ACCUEIL POUR TOUS

Une fois les publics identifiés, l'accueil des personnes handicapées doit être pensé dans un projet plus global d'accueil pour tous. L'accessibilité doit être réfléchie pour tous les usagers (et non pour un public spécifique) et pour tous les services : le bâtiment, les collections, l'action culturelle, le site web... C'est le principe d'accessibilité universelle inscrit dans la loi de 2005. Il s'agit de privilégier un confort d'usage et d'adapter les services et les collections aux besoins des usagers afin de favoriser l'autonomie de tous les publics.

Dans le domaine du cadre bâti, il s'agit avant tout de respecter les obligations légales qui imposent aux bibliothèques, en tant qu'établissements recevant du public, d'être accessibles à tous, même si le dispositif des Ad'ap⁴ a un peu retardé l'échéance. Afin de garantir aux personnes handicapées l'accès à l'information, au livre et à la culture de façon générale, il est par ailleurs important de développer des collections adaptées pour ces publics (DVD en audio-description, documents en langue des signes, en format Daisy - pour les publics empêchés de lire -, livres tactiles...), d'améliorer l'accessibilité documentaire (portail spécifique, signalétique) et de favoriser l'accès aux bibliothèques numériques

[1] <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000266350&dateTexte=&categorieLien=id>

[2] La récente loi Liberté de la création (septembre 2015) élargit les bénéficiaires et assouplit le fonctionnement de l'exception au droit d'auteur.

[3] https://www.sup.adc.education.fr/handiu_stat/

[4] Les Ad'AP sont les "Agendas d'Accessibilité Programmée". Il s'agit d'un dispositif qui constitue une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre en conformité l'établissement.

dédiées (Bibliothèque numérique francophone accessible, Eole⁵).

Cela nécessite également d'adapter sa programmation culturelle et sa communication. Il s'agit par exemple de penser l'accessibilité des expositions en amont, d'imaginer un parcours adapté, de décliner différents modes de visites (audio-décrites, interprétées en langue des signes française – LSF), différents modes d'accès (audio, tactile, visuel...) de façon à permettre à une grande diversité de publics de s'approprier ces contenus. Il est important de communiquer dans des formats accessibles (programmes en gros caractères, vidéos en LSF, etc.), de signaler les manifestations accessibles par les pictogrammes appropriés et d'adapter les supports de communication aux publics visés (exemple du blog des pôles sourds de la Ville de Paris⁶).

La qualité de l'accueil des personnes handicapées en bibliothèques repose enfin sur une mobilisation de l'ensemble du personnel. La mise en place de référents « accessibilité » au sein des équipes comme cela a été fait à la BU de Clermont-Ferrand ou à la bibliothèque de Toulouse est une façon d'impliquer chacun dans son service sur ces questions. Cela permet d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap au quotidien et de mutualiser des outils et des pratiques.

Enfin, l'intégration dans les équipes de bibliothécaires en situation de handicap recrutés pour leurs compétences peut être un levier. Plusieurs bibliothèques (Médiathèque Duras à Paris, Toulouse...) ont recruté un bibliothécaire déficient visuel chargé de la formation du public et de la veille technologique. Leur expertise, reconnue par tous, a ainsi renvoyé une autre image du handicap aux équipes. L'expérience des pôles sourds de la Ville de Paris montre aussi que le bibliothécaire sourd dans ce projet a un rôle essentiel. « Il est reconnu par la communauté sourde et c'est un médiateur indispensable pour convaincre les sourds d'oser entrer à la bibliothèque ».⁷

La formation est clairement intégrée aujourd'hui dans les missions des bibliothèques et le numérique a amplifié les besoins de formation, pour les usagers comme pour les personnels.

Certaines bibliothèques territoriales sont très en pointe sur la formation des publics en situation de handicap et ont développé de véritables savoir-faire, en particulier lorsqu'elles ont intégré dans leurs équipes des personnels en situation de handicap. Dans les formations dispensées par les bibliothèques universitaires, la prise en compte des étudiants en situation de handicap doit être améliorée. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette insuffisance : la nature même des formations à la recherche documentaire qui sont ponctuelles et ne permettent pas une connaissance approfondie des publics, les problèmes d'accès aux ressources utilisées lors des



➔ Page d'accueil du blog des pôles sourds de la Ville de Paris [<https://bibliopi.wordpress.com/>]

formations pour ces publics (portail documentaire, catalogues, bases de données), le manque d'information des bibliothécaires-formateurs sur les besoins de compensation des étudiants en situation de handicap.

CONCLUSION

L'accueil et la formation des personnes handicapées en bibliothèques doivent être pensés de manière systémique. Il s'agit de s'inscrire dans un processus long qui vise à proposer des solutions, en prenant pour acquis, dans l'esprit de la loi de 2005, que les facteurs environnementaux jouent un rôle central lorsqu'une personne en situation de handicap est limitée dans ses activités.

En 2015, répondre aux demandes ponctuelles n'est plus suffisant. Les bibliothèques doivent développer une politique de services inclusive claire, en intégrant systématiquement les questions d'accessibilité dans les actions menées. Ce travail de longue haleine ne peut s'inscrire dans la durée que si les personnels sont formés.

C'est ainsi que nous pourrions faire nôtre le slogan imaginé par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour sa campagne de communication interne sur le handicap « Parlons handicap, pensons solutions ».

FRANÇOISE FONTAINE-MARTINELLI

Conservateur responsable des bibliothèques de santé et d'odontologie de Clermont-Ferrand
Francoise.fontaine_martinelli@clermont-universite.fr

MARIE-NOËLLE ANDISSAC

Conservateur responsable de la politique d'accessibilité et des bibliothèques du Territoire Ouest du réseau de lecture publique
Marie-Noelle.ANDISSAC@mairie-toulouse.fr

[5] <http://eole.avh.asso.fr/>

[6] <https://bibliopi.wordpress.com/>

[7] AL Gautier, « L'inclusion des publics sourds : l'expérience de la Bibliothèque Chaptal » in *Bibliothèque(s)*, n°80, octobre 2015, p.44.

(Pleins feux sur...)

Implanté au cœur de la technopole Sophia Antipolis, dont l'ambition initiale est de favoriser, pour reprendre la célèbre formule de son père fondateur Pierre Laffitte, la « fertilisation croisée » des compétences et des savoirs, le *Learning Centre* SophiaTech de l'Université de Nice a ouvert ses portes en janvier 2015.

Le *Learning Centre* SophiaTech : un nouvel espace d'apprentissage au SCD de Nice



© Service communication de l'Université de Nice Sophia Antipolis (UNS)

➤ Un espace d'apprentissage du *Learning Centre* SophiaTech de l'Université de Nice

L'ambition de ce nouvel équipement du SCD de Nice est de développer de nouveaux services à destination de la communauté présente sur le campus SophiaTech et sur la technopole de Sophia Antipolis, de proposer un aménagement plus en phase avec les nouveaux usages constatés en BU, créant un lieu de vie susceptible d'entraîner une synergie entre les trois publics du campus (étudiants, chercheurs, entreprises), décloisonnant enseignement, acquisition de connaissances et documentation. Pour résumer ces paris de manière programmatique, un acrostiche en E se décline en plusieurs langues sur la porte du *Learning Centre* : étudier, échanger, expérimenter...

LE CAMPUS

Le campus SophiaTech est l'un des 9 campus de l'université Nice Sophia Antipolis. Spécifique à plusieurs titres, il rassemble

des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs de l'Université Nice Sophia Antipolis, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'École d'ingénieurs et Centre de Recherche en systèmes de communication (Eurecom), des Mines Paris Tech, de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) et de l'Institut national de recherche agronomique (Inra).

Dès 1999, lorsque le Conseil général des Alpes maritimes s'engage dans le développement du site universitaire existant à Sophia pour y créer un campus dédié aux sciences et technologies de l'information et de la communication, l'idée d'un *learning centre* fait déjà partie du programme. La conception architecturale sera confiée au cabinet Jean-Michel Wilmotte, et les travaux débiteront en mars 2007. La première rentrée universitaire dans les locaux du nouveau campus

SophiaTech se déroule en septembre 2012. La population étudiante est à la fois réduite et très hétérogène : environ 2500 étudiants se répartissent actuellement entre l'Institut universitaire de technologie (infocom, management des performances, réseaux et télécom, informatique), l'école d'ingénieurs Polytech Nice Sophia (génie bio, génie de l'eau, électronique, informatique, bâtiments, maths appliqués) ainsi que quelques masters. Des filières denses, professionnalisantes, et des étudiants très internationaux.

L'ESPACE

Installé dans le bâtiment « Forum », conçu, comme son nom l'indique, pour jouer sur le campus un rôle d'accueil central, Le *Learning Centre* s'étend sur 490 m², ainsi que sur un espace partagé au niveau supérieur, pouvant être dédié à des expositions et à certains événements ponctuels.

Conformément aux usages actuels des étudiants, il s'agissait de tenir compte de la porosité toujours plus grande entre travail et interactions sociales, travail et repos, travail et loisir. L'aménagement s'inspire de réalisations issues du concept de bibliothèque « 3^e lieu », proposant un lieu intime mais aussi générateur de lien social : ameublement de type cafétéria, assises confortables... La polyvalence et la flexibilité faisaient également partie du cahier des charges, avec un espace entièrement ouvert, reconfigurable, un mobilier léger et transportable (paravents, tablettes pour poser les ordinateurs portables...).

Dans l'esprit de ce que les anglo-saxons nomment « *informal study spaces* », l'espace principal du *Learning Centre* combine donc certains aspects d'une salle de lecture et ceux d'un lieu de convivialité : tables basses, assises profondes, moquette et panneaux acoustiques contribuant au confort sonore de l'espace, où la parole à haute voix est autorisée. L'offre informatique est adaptée à une population étudiante pour sa majorité très équipée : peu de postes, mais de nombreux points de branchements électriques, un réseau wifi performant, et un petit service de prêt de portables sur place. Plusieurs zones sont dédiées au travail en groupe : les « *huddle rooms* », isolées par des cloisons à 1m60 et équipées d'un écran partagé et d'un tableau blanc, une salle de réunion dotée de deux écrans partagés en wifi, et une salle de formation munie d'un *smartboard* et d'un mobilier très modulable permettant différentes configurations de l'espace.

Enfin, des écrans de diffusion ponctuent l'espace, affichant informations sur la vie du *Learning Centre*, les services, les tutoriels, les dernières acquisitions, etc.

LES SERVICES

Dans sa philosophie globale, le lieu a été conçu pour faciliter les interactions et la médiation. Au lieu d'une intimidante banque de prêt, c'est un poste d'accueil et de renseignement léger favorisant la proximité avec l'utilisateur, qui fait face aux escaliers lorsque l'on arrive dans le *Learning Centre*. Si les horaires restent modestes (45 heures hebdomadaires), ils sont néanmoins adaptés à la vie d'un campus très excentré par rapport à Nice, où peu d'étudiants logent à proximité. L'accès en dehors des horaires d'ouverture pour les enseignants qui en feraient la demande est actuellement à l'étude.

Dans un souci de confort, des casiers individuels de rechargement sont mis à la disposition des étudiants : ils leur permettent de déposer leurs terminaux mobiles (ordinateur portable, tablette, smartphone...), par exemple pendant leur pause déjeuner, et de les récupérer après, rechargés, en toute

Dans sa philosophie globale, le lieu a été conçu pour faciliter les interactions et la médiation.

sécurité. La présence d'un distributeur de boissons chaudes et de sucreries, très apprécié, rappelle aux usagers que la consommation de petits encas est permise à l'intérieur du *Learning Centre*. Enfin, le prêt sur place de quelques jeux de société et de casse-têtes renforce l'ambiance conviviale du lieu.

L'OFFRE DOCUMENTAIRE

La place des collections imprimées dans l'espace est réduite : 3700 volumes. Un coin « culture générale » se complète d'un poster offrant l'accès à des classiques en français et en anglais, par des QR codes. Pour les disciplines présentes sur ce campus, la documentation électronique prédomine.

La question de l'accès à la documentation électronique pour les partenaires reste aujourd'hui un point à travailler. Un premier conventionnement a été établi, permettant l'accès aux collections électroniques au sein de l'enceinte du *Learning Centre*. La question de la mutualisation de la documentation à l'échelle de la Comue¹, appelée de ses vœux par la présidence de l'Université, reste un sujet éminemment complexe demandant un lourd chantier de cartographie, d'évaluation des besoins et de négociations avec les éditeurs.

LES FORMATIONS ET CONFÉRENCES

Déjà équipée d'un *smartboard*, la salle de formation abritera prochainement un système de visioconférence permettant la diffusion en direct de certaines formations animées sur des campus distants (notamment en sciences, en collaboration avec l'Urfist), en présence ou non d'un relais pédagogique sur place.

L'animation des formations elle-même se partage essentiellement entre le SCD (dépôt électronique des thèses, accès aux ressources électroniques, sensibilisation au plagiat, visualisation des données, archives

ouvertes, blogs scientifiques...), l'Inria (cafés technos, rencontres autour des Mooc...), l'Urfist de Nice (Zotero, veille automatisée, LaTex, Lexicométrie, réseaux sociaux pour les jeunes chercheurs...) et d'autres services de l'Université (gestion des données personnelles). Les formations ou ateliers

ainsi proposés sortent parfois du champ habituellement dévolu aux bibliothèques universitaires, s'étendant aux pédagogies innovantes (projet d'ateliers sur l'utilisation des *clickers*² et apprentissage par les pairs),

aux outils numériques dans l'auto-apprentissage en langues (Anki, Memrise³...), aux présentations de projets menés dans le Fablab installé dans les locaux du campus, aux *install party* avec l'Association Linux Azur⁴...

Le lien avec le monde de l'entreprise, particulièrement présent sur ce campus dont les filières sont pour la plupart professionnalisantes, fait l'objet d'une attention particulière dans le développement des partenariats : petits déjeuners d'entreprises, salons professionnels organisés dans le *Learning Centre*, interventions sur le management, le référencement, les médias sociaux...

LES PERSPECTIVES

Collaborations et partenariats, notamment avec des organismes extérieurs à l'Université et des acteurs du monde entrepreneurial, commencent peu à peu à se tisser, grâce à l'attractivité et à la dynamique de ce nouvel espace déjà emblématique dans la vie du campus. Après le bouillonnement de l'innovation, l'effervescence de la communication, vient le temps de la formalisation des actions, de l'évaluation, des conventionnements. Et, pour un SCD particulièrement soucieux de la qualité de ses services au public, de s'interroger sur les possibles déclinaisons du concept sur d'autres campus.

CHRISTOPHE ROBERT

Chef de projet *Learning Centre*
Université de Nice Sophia-Antipolis
christophe.robert@unice.fr

[1] Communauté d'universités et d'établissements.

[2] Boîtier individuel de vote électronique, utilisé dans plusieurs techniques de pédagogie active.

[3] <https://www.memrise.com/>

[4] <http://www.linux-azur.org/association>

Histoire(s), boîtes et papiers... Les archives issues des missions de l'Abes

Présentation des fonds d'archives de l'Abes, résultat d'une mission réalisée l'an dernier par Pauline Pagano, *records manager*.

Les fonds d'archives publiques stockés dans les locaux de l'Abes à Montpellier sont issus de services de l'Etat et d'organismes rattachés au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le transfert de compétences et missions, et par effet celui des personnels affectés à ces organismes, revient en partie à l'agence dès sa création en 1994. L'origine des producteurs des documents est variée.

• **La Direction ministérielle chargée des bibliothèques de l'enseignement supérieur située à Paris.** Les documents conservés font référence à trois grands types de missions :

- Le pilotage et la coordination des rétro-conversions des notices bibliographiques - ou conversions rétrospectives - pour l'alimentation des catalogues collectifs français des trois formats de notices bibliographiques (notices OCLC, du Système informatisé pour bibliothèques - Sibil, du catalogue de la BNF - Bn Opale) via, notamment, les marchés publics du Pancatalogue, du Sudoc et du Catalogue général des manuscrits (CGM) pour Calames. Au-delà des dossiers des marchés, on trouve aussi des comptes-rendus de réunions, des relevés de décisions, des enquêtes, des rapports d'études et de projets.

- La valorisation des thèses : signalement, numérisation et diffusion des thèses. Il s'agit des études et des enquêtes réalisées auprès des établissements, des comptes-rendus de réunions, des conventions, des suivis de chargements des notices dans l'ancienne base Téléthèses et de conception de produits (Doc-thèses, Cd-thèses).

- La normalisation via la Commission Générale 46 de l'Afnor. Les pièces conservées sont principalement des synthèses de commissions de vote des normes auxquelles les membres de la Direction générale de l'enseignement supérieur

participent (CN 357 - modélisation, production et accès aux documents ; CN11 - gestion des archives courantes et intermédiaires ; CN 6 - identification et numérotation des documents). Il s'agit donc des résultats de votes et des commentaires associés, autour de la création ou de l'actualisation des normes, voire de l'adaptation des normes internationales ISO.

*Dates extrêmes*¹ : 1961-2009.

• **Le Centre national du catalogue collectif national** : le siège était situé rue Vacquerie à Paris, mais une partie du personnel était affectée dans des locaux à l'Isle-d'Abeau. Tout comme le Centre national du livre pour enfants et le Sunist, cet organisme était rattaché pour les aspects administratifs et budgétaires à l'École nationale supérieure de bibliothécaires de Villeurbanne (ancêtre de l'Enssib). En charge du Catalogue collectif des publications en série, le centre national coordonnait les centres régionaux, recensait les établissements participant au catalogue, gérait l'attribution des codes RBCCN (ancêtre des numéros du Répertoire des centres de ressources - RCR) pour l'accès aux publications en série et enfin, créait les statistiques de catalogages.

Dates extrêmes : 1988-2009.

• **Le Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique (Sunist)** : les boîtes d'archives issues du Sunist proviennent de l'Isle-d'Abeau dans le cadre du déménagement de l'organisme dans les locaux du Centre national universitaire sud de calcul (CNUSC) à Montpellier - aujourd'hui le Cines - et de l'affectation du personnel à l'Abes. Le contenu concerne la partie administration (budget, fonctionnement), l'hébergement et la gestion des plateformes et des applications informatiques d'envergure nationale. Le Sunist

participait aux missions de l'Enseignement supérieur, assistait les autres organismes dans le développement informatique, la maintenance des applications, et enfin, produisait les statistiques de consultation. A noter, les archives du projet Ion, projet d'expérimentation d'interconnexion de trois systèmes de Prêt entre bibliothèques (Peb) européens, avec les rapports de tests puis de la mise en place du protocole OSI².

Dates extrêmes : 1983-1997.

• **L'association Réseau Sibil France** : dans la continuité du projet pilote d'informatisation des bibliothèques universitaires, l'association, née en 1987 dans les locaux de la Bibliothèque Inter-universitaire de Montpellier, a pour mission de gérer la base, le système et les données Sibil. On y rencontre la documentation générale sur le format, les rapports de conversions des notices pour l'alimentation des catalogues, les comptes-rendus de réunions, les études avec les partenariats et la correspondance générale du Réseau : la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST), le Réseau des bibliothèques utilisant Sibil (REBUS), le Centre national universitaire sud de calcul (ancêtre du Cines), les bibliothèques et établissements français adhérant au REBUS (utilisé de 1983 jusqu'à 2001, année du versement des notices dans le Sudoc et de la création officielle du site sudoc.abes.fr). Enfin, de nombreuses pièces administratives telles que des comptes-rendus de conseils d'administration, des assemblées générales, ou encore de la comptabilité, viennent illustrer la vie du Réseau et les missions publiques qui lui sont confiées.

Dates extrêmes : 1971-2002

PAULINE PAGANO

pauline.pagano@laposte.net

[1] Millésime du document le plus ancien et du plus récent

[2] *Open Systems Interconnection* : norme ISO « Modèle basique de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts »

Retour sur les journées *Open access* de Couperin : la science ouverte en marche !



Les 6^e journées *Open access*, organisées par le consortium Couperin, se sont déroulées du 12 au 14 octobre 2015 à Paris. Elles ont été l'occasion de dresser un état des lieux de l'avancée de la science ouverte, tout en présentant des pratiques émergentes et les perspectives qui se dessinent en matière d'*open access*. Jean-Pierre Finance, président du consortium, a souligné que le partage immédiat des résultats et des données induit des transformations méthodologiques majeures qui interviennent dans l'élaboration des stratégies de recherche. Outre les notions de propriété et de maîtrise des contenus, c'est la souveraineté scientifique qui est en jeu, avec les impératifs de sécurité et de validation qui se posent. Si les spécialistes de l'IST sont naturellement portés à prendre position, il est également nécessaire que les décideurs académiques et politiques participent au débat. La pluralité des approches et des points de vue réunis lors de ces trois jours a permis d'esquisser un panorama exhaustif des mutations de l'édition scientifique face au numérique.

Open science et open access : politique et avancées

Le mouvement de l'*open science* s'inscrit dans la tradition scientifique de l'échange et du partage des idées : c'est dans cette optique que la Commission européenne veut fonder une économie de la connaissance favorisant la libre circulation des données. Si la transition vers le modèle de l'*open access* est un objectif d'intérêt public, elle s'avère être également un enjeu pour les marchés financiers, qui considèrent désormais, à juste titre, la voie *gold* comme une source supplémentaire de profits.

Les éclairages européens, sur la gestion des frais de publication, mais aussi sur la cession des droits d'auteur, se sont avérés des plus précieux dans le

contexte de la consultation publique du projet de loi pour une République numérique. La secrétaire d'Etat Axelle Lemaire a d'ailleurs abordé les différents points concernant la recherche dans la proposition de texte qui sera soumise au Conseil d'Etat puis au Parlement : embargos, dépôt dans les archives ouvertes, *text and data mining* (TDM).

Libre accès aux résultats de la recherche et pratiques émergentes

Les chercheurs occupent une place privilégiée dans le système éditorial scientifique. En tant qu'auteurs, « *reviewers* », éditeurs scientifiques, ils sont garants de la qualité scientifique de la production, mais aussi acteurs des modèles éditoriaux innovants (*open peer-review*, épi-revues...). Les nouvelles pratiques de diffusion de la recherche montrent que la visibilité des travaux peut être découplée des métriques traditionnelles, notamment le facteur d'impact. Ces mutations conduisent à s'interroger sur la place de l'*open access* dans l'évaluation des chercheurs. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences invite ainsi la communauté internationale à se mobiliser pour instaurer des démarches d'évaluation plus qualitatives.

Outre l'implication des chercheurs, la solidité d'un écosystème favorable à l'*open access* repose sur la détermination des politiques institutionnelles. Bernard Rentier, ancien recteur de l'Université de Liège, a témoigné des retombées positives en matière de visibilité pour les chercheurs avec le « modèle liégeois ». En France, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) a réaffirmé sa politique volontariste d'un accès ouvert le plus large possible à sa production ; d'autres projets, comme celui de l'archive ouverte de l'Université de Strasbourg, associant publications

et données, sont prometteurs. Christine Berthaud, directrice du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), a confirmé le renforcement des moyens de son unité pour l'évolution de Hal¹.

Les prochaines étapes de l'open science

Sous l'impulsion de l'*open science*, les modes de diffusion des résultats de la recherche ont évolué, notamment avec les réseaux sociaux académiques ; leurs liens avec l'*open access* ne sont cependant pas très clairs... Les pratiques de dépôt dans les archives ouvertes peuvent encore être simplifiées : c'est ce que propose l'outil Dissem.in de l'ENS², qui facilite le repérage des articles et leur dépôt.

Les données de la recherche instaurent une nouvelle dimension dans le processus scientifique : elles aussi doivent pouvoir être référencées, évaluées et citées. Le pilote dont elles font l'objet dans le programme-cadre de recherche Horizon 2020³ vise d'ailleurs à sensibiliser les chercheurs à leur conservation et à leur diffusion. Nouvelles pratiques sociales de la science, valorisation des résultats de la recherche et statut des données constituent ainsi autant d'enjeux prospectifs.

MARLÈNE DELHAYE

marlene.delhaye@univ-amu.fr

ISABELLE GRAS

isabelle.gras@univ-amu.fr

Gestionnaires de ressources électroniques
et responsables open access
Aix Marseille Université

Pour en savoir plus, voir le site Couperin
dédié à l'open access en France :
<http://openaccess.couperin.org/>

[1] <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

[2] <http://www.dissemin.net/>

[3] <http://www.horizon2020.gouv.fr/>

Une rubrique pour vous présenter la diversité des professionnels qui constituent les réseaux de l'Abes.

(Portrait)

Hélène CHAUDOREILLE

Directrice du département
« Ressources et Savoirs »
à la Fondation de coopération
scientifique Paris Sciences et Lettres

Quelles sont vos fonctions à Paris Sciences & Lettres ?

Je suis directrice du département « Ressources et savoirs » de l'Université de recherche Paris Sciences & Lettres (PSL), qui réunit, en plein centre de Paris, 25 établissements d'excellence, 18 500 étudiants, plus de 3 500 enseignants-chercheurs, ainsi que 178 laboratoires de recherche et plus de 80 bibliothèques et musées. À ce titre, je suscite, finance et coordonne des projets mutualisés non seulement dans les domaines de la documentation et de l'IST, mais aussi des musées et collections, de la diffusion des savoirs et bientôt, de la publication et de la communication scientifiques. Tous ces projets convergent vers le portail PSL-Explore (<http://explore.univ-psl.fr>) ouvert en octobre. Je suis également très engagée dans la définition d'une politique d'Arts et Humanités numériques de PSL, et étroitement associée aux travaux de son département Formation, autour des projets de Mooc et de WebTV.

Quelles sont les étapes qui vous semblent les plus importantes dans votre parcours professionnel ?

Archiviste-paléographe, j'ai été dès le début de ma carrière attirée par les bibliothèques universitaires, au sein desquelles se développaient rapidement une informatisation en réseau. J'ai fait mes premières armes dans un établissement atypique, la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO). J'ai ensuite exercé comme chef de projets informatiques au SCD de Paris 3, où j'ai été chargée également de l'acquisition des ressources électroniques dès 2001. J'ai donc été très tôt en position de concevoir et d'installer les briques d'un système d'information complet et intégré visant à rendre l'expérience de l'utilisateur la plus fluide possible : SIGB (1997), système de recherche fédéré et résolveur de liens (2002), accès distant (2003), outil de découverte (2004). Parallèlement, j'ai exercé à compter de 1998 les fonctions de directeur-adjoint du SCD, puis j'ai été nommée directrice de ce même SCD en 2005. C'est forte de cette expérience à la fois cohérente et variée que j'ai été recrutée en 2013 par PSL.

À quand remontent vos premiers contacts avec l'Abes et dans quel contexte ?

En raison de mes fonctions à Paris 3, j'ai vécu de très près les premières années de l'Abes et la naissance du Sudoc.

Participez-vous à un groupe de travail spécifique au sein de l'Agence ?

Pas en ce moment. Cependant, je suis en contact avec l'Abes, d'une part sur les questions de référentiels, avec le projet d'approfondir les modalités des échanges à mettre en œuvre entre les projets de PSL et IdRef. D'autre part, la mise en place de la gestion des thèses au niveau de PSL, en raison du transfert



de la compétence doctorale des établissements à la Comue à compter du 1^{er} janvier 2016, pose des questions spécifiques que je m'attache à résoudre avec le collège doctoral de PSL et l'Abes.

Quels sont d'après vous les défis majeurs à relever par l'Abes dans les prochaines années ?

Les regroupements d'établissements sont devenus des échelons incontournables de toute politique nationale de l'enseignement supérieur, y compris dans le secteur d'activité de l'Abes : celle-ci doit dès à présent les intégrer davantage dans ses projets.

Qu'appréciez-vous le plus dans votre vie professionnelle ?

Mon poste est exaltant du fait de la grande variété de mes activités, au sein d'une institution en phase de création, dont les moyens et les méthodes sont à la hauteur de son ambition. À la veille du processus de renouvellement de l'Idex, ma motivation est à son comble !

De plus, la diversité des établissements membres de PSL, la profondeur de leur histoire, la qualité de leur recherche, la richesse du fonds patrimonial, la présence de cinq écoles d'art à vocation nationale créent un environnement de travail tout à fait exceptionnel.

Enfin, je tiens à souligner l'entente qui caractérise le groupe de professionnels de la documentation et des musées avec lesquels je travaille : leur adhésion au projet PSL est exemplaire et se traduit par leur contribution active à la définition des différents projets.

Qu'est-ce qui vous énerve le plus ?

Depuis mon arrivée à PSL, j'avoue que je n'ai plus beaucoup de motifs d'énervement dignes d'être mentionnés, tant j'ai conscience d'exercer dans des conditions privilégiées.

Si l'Abes était un animal, d'après vous ce serait... ?

Un colibri, qui met en valeur les fleurs qu'il butine, et vice versa.

Votre expression favorite ?

In varietate concordia : la devise de l'Union européenne pourrait être celle de PSL, qui scelle l'alliance inédite des sciences, des arts et des sciences humaines et sociales. Mais l'idée me vient qu'elle fonctionnerait tout aussi bien pour l'Abes !